

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 7 septembre 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Louise Bellefeuille, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Claude Bartolini et Pierre Charbonneau sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources éducatives, M^{me} Claudine Millaire, le conseiller en gestion de personnel, M. Jocelyn Bertrand et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-09-879: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Délégués et substitut au Conseil général de la FCSQ.
 - 7.2 Comité d'organisation du colloque de l'ACSRL.
 - 7.3 Désignation d'un représentant au CLD de la MRC d'Antoine-Labelle.
 - 7.4 Motion de remerciements: CLD de la MRC d'Antoine-Labelle.

8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Calendrier des séances de travail.
 - 8.2 Priorités de la direction générale.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectifs de l'adaptation scolaire.
 - 9.2 Plan d'effectifs des services de garde.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 10.1 Organisation scolaire.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 11.1 Cession de droits : partie du lot Un, Rang Un (Ptie 1, Rg. 1) du Canton Pérodeau.
 - 11.2 Acquisition du Complexe éducatif du CFP.
12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
13. Période de questions du public (10 minutes).
14. Autres affaires.
15. Correspondance.
16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Code d'éthique et de déontologie des commissaires.
17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2010

4.1 CC-2010-09-880 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2010

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) propose que le procès-verbal du 29 juin 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.4 Convention de partenariat 2010-2015

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que la convention de partenariat aurait été signée par la ministre.

7.5 Motion de remerciements aux membres du comité consultatif des services

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que les cadres ont apprécié la motion de remerciements à leur endroit.

11.3 Méthode calcul – rémunération des commissaires CC-2010-02

Le directeur général, M. Normand Bélanger, transmet des informations sur la méthode de calcul et les séances de travail.

Le taux de participation aux séances de travail varie entre 80% et 85%.

12.1 Acquisition du complexe éducatif du CFP (854901)

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que la Commission scolaire a obtenu l'autorisation du MELS pour faire l'acquisition du complexe éducatif du CFP.

15.2 Extrait de résolution de la Municipalité de Saint-Aimé du Lac-des-Iles concernant la reconstruction de l'école primaire

Les membres se questionnent sur l'avenir du terrain et ils conviennent que le sujet sera traité en séance de travail. Des informations seront prises auprès du MELS.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

Les points 9 et 10 sont traités immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 CC-2010-09-881 : PLAN D'EFFECTIFS DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Description de la situation : Le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire, comportant 15 postes saisonniers à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 53 postes saisonniers à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se font dans la semaine du 23 au 31 août 2010, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2011.

VU la clause 7-3.28 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2010–2011.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C 2010-543.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2010-09-882 : PLAN D'EFFECTIFS DES SERVICES DE GARDE

Description de la situation : Le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur du service de garde, comportant 10 postes saisonniers à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 22 postes saisonniers à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se font dans la semaine du 16 août 2010, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2011.

VU la clause 7-3.37 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur du service de garde pour l'année scolaire 2010-2011.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C. 2010-573

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

10.1 ORGANISATION SCOLAIRE

La directrice des ressources éducatives, M^{me} Claudine Millaire et le directeur général, M. Normand Bélanger, informent les membres des modifications apportées à l'organisation scolaire.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2010-09-883 : DÉLÉGUÉE ET SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions Scolaires du Québec (FCSQ). Le Conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter au Conseil général de la FCSQ. Le conseil est composé de la présidence et de la vice-présidence élues par l'assemblée générale ainsi que du président ou de la présidente de chacune des commissions scolaires membres ou de la représentante ou du représentant qu'elle désigne. Parmi les pouvoirs réservés au conseil, il y a celui d'exécuter les décisions de l'assemblée générale et de mettre en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée au Conseil général de la FCSQ;

ATTENDU QUE le Conseil général exécute les décisions de l'assemblée générale et met en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE NOMMER, pour l'année 2010-2011, M^{me} Martine Loignon, présidente et membre d'office, pour siéger au Conseil générale de la FCSQ.

DE NOMMER la commissaire Lysette Gagnon à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2010-09-884 : COMITÉ D'ORGANISATION DU COLLOQUE DE L'ACSRL

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE le Comité d'organisation du colloque de l'ACSRL soit formé des délégués de la Commission scolaire à cette association ainsi que des commissaires Maryse Thauvette, Mélanie Grenier et Jacqueline Faucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2010-09-885 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CLD DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Description de la situation : Le Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (CLD) a modifié ses règlements généraux afin de dédier un collège électoral à la Commission scolaire Pierre-Neveu. Les représentants des collèges électoraux forment le conseil d'administration du CLD. La Commission scolaire doit désigner un représentant de son collège électoral. Les mandats des représentants des collèges électoraux sont de deux ans.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région;

ATTENDU le plan stratégique de la Commission scolaire et l'importance de mobiliser tous les acteurs à la promotion et à la valorisation de l'éducation en milieu défavorisé;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de participer activement au développement économique de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE NOMMER M. Normand Bélanger à titre de représentant du collège électoral de la Commission scolaire Pierre-Neveu au Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (CLD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2010-09-886 : MOTION DE REMERCIEMENTS : CLD DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Description de la situation : Le Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (CLD) a modifié ses règlements généraux afin de dédier un collège électoral à la Commission scolaire Pierre-Neveu. La Commission scolaire tient à remercier le CLD.

ATTENDU la modification des règlements généraux du CLD;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région;

ATTENDU le plan stratégique de la Commission scolaire et l'importance de mobiliser tous les acteurs à la promotion et à la valorisation de l'éducation en milieu défavorisé;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de participer activement au développement économique de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

D'ADOPTER une motion de remerciements à l'endroit du conseil d'administration du Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (CLD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CALENDRIER DES SÉANCES DE TRAVAIL

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente le calendrier des séances de travail pour l'année 2010-2011.

8.2 PRIORITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente ses priorités pour la prochaine année.

11 SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

11.1 CC-2010-09-887: CESSIOn DE DROITS : PARTIE DU LOT UN, RANG UN (PTIE 1, RG 1) DU CANTON PÉRODEAU

Description de la situation : Une ambiguïté existe dans les titres de propriété d'une partie du lot Un, Rang Un (Ptie 1, Rg. 1), Canton Pérodeau, sur lequel s'élevait à l'époque l'« École St-Marcel ». La propriétaire actuelle, Mme Jeanne-d'Arc Proulx-Miron demande à la Commission scolaire une cession de ses droits plutôt que d'entreprendre un recours en reconnaissance judiciaire. Les archives de la Commission scolaire de Lac-St-Paul confirment la démarche pour la vente de l'« École St-Marcel en 1956.

ATTENDU QU'une demande de régularisation des titres de propriété de Mme Jeanne-d'Arc Proulx-Miron a été soumise par Me Roch Lafontaine, notaire, relativement à une partie du lot Un, Rang Un (Ptie 1, Rg. 1), Canton Pérodeau, sur lequel s'élevait à l'époque l'« École St-Marcel »;

ATTENDU QU'il y a plus de quarante (40) ans que l'« École St-Marcel » n'existe plus ;

ATTENDU QU'après vérification au livre des résolutions de la Commission scolaire de Lac-St-Paul, il appert que des résolutions ont été adoptées les 4 mars et 3 avril 1956, aux fins de vendre cette « École St-Marcel » ;

ATTENDU toutefois qu'aucun contrat n'a été publié relativement à cette « École St-Marcel », et que cela crée un préjudice à Mme Jeanne-d'Arc Proulx-Miron;

ATTENDU QU'il n'y a aucun préjudice pour la Commission scolaire Pierre-Neveu, aux droits de la Commission scolaire de Lac-Saint-Paul, à céder sans aucune garantie les droits qu'elle pourrait avoir dans cet immeuble;

ATTENDU QU'une cession sans garantie par la Commission scolaire Pierre-Neveu aux droits de la Commission scolaire de Lac-St-Paul serait moins dispendieuse, pour Mme Proulx-Miron, qu'un recours en reconnaissance judiciaire de droit de propriété acquis par présomption trentenaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu cède, transporte et abandonne sans aucune garantie de sa part, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou pourrait avoir dans la partie du lot Un, Rang Un (Ptie 1, Rg. 1), Canton Pérodeau, appartenant actuellement à Mme Jeanne-d'Arc Proulx-Miron;

QUE cette cession soit faite en considération seulement de remédier à l'ambiguïté du titre de propriété de Mme Jeanne-d'Arc Proulx-Miron et pour nulle autre fin;

QUE la présidente, M^{me} Martine Loignon et le directeur général, M. Normand Bélanger soient autorisés à signer l'acte de cession préparé par Me Roch Lafontaine, notaire, dont le Conseil des commissaires a pris connaissance et tout autre document nécessaire, le cas échéant;

QUE tous les frais et honoraires de cette cession soient à la charge exclusive de Mme Jeanne-d' Arc Proulx-Miron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 CC-2010-09-888 : ACQUISITION DU COMPLEXE ÉDUCATIF DU CFP

Description de la situation : La Commission scolaire est locataire du Complexe éducatif du CFP (864801) depuis le 1^{er} mai 2007, en vertu d'un bail d'une durée de 4 ans dont l'échéance sera le 30 avril 2011. Une clause du contrat permet de faire l'acquisition de cette bâtisse pour un montant de 485 800 \$.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a investi plus de 100 000 \$ dans l'aménagement de la bâtisse;

ATTENDU QUE le bail se termine le 30 avril 2011;

ATTENDU QUE rien ne garantit le renouvellement du bail ou la vente de l'édifice par le Comité du Complexe industriel Mont-Laurier;

ATTENDU les coûts importants de relocalisation;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu sera exemptée des taxes municipales annuelles, d'un montant de plus de 12 000 \$ par année, si elle se porte acquéreur de l'édifice;

ATTENDU QUE les activités d'enseignement qui se déroulent dans cet édifice génèrent des revenus annuels substantiels;

ATTENDU QUE la vocation de l'édifice est reliée à la transformation du bois et des activités connexes;

ATTENDU QUE les équipements et les outillages contenus dans cet édifice sont essentiels pour dispenser diverses formations telles que Charpenterie menuiserie, Ébénisterie, Programme ICTA, AEP en transformation du bois d'œuvre, etc.;

ATTENDU QUE l'évaluation municipale du bâtiment, sans les équipements à l'intérieur, est de 612 100 \$ et que le prix d'achat gelé au contrat de location est de 485 800 \$ (échéance au 30 avril 2011);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu économiserait 88 530 \$ par année (loyer et taxes municipales);

ATTENDU QUE le prix d'achat représente 5.5 ans de location;

ATTENDU l'obtention de l'autorisation provisoire de financer à long terme l'acquisition de cet immeuble;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'AUTORISER la Commission scolaire Pierre-Neveu à faire l'acquisition du Complexe éducatif du CFP (854801);

D'AUTORISER la présidente, M^{me} Loignon et le directeur général, M. Normand Bélanger à signer tous les documents à cet effet.

DE DEMANDER l'autorisation au MELS de contracter l'emprunt à long terme au montant de 485 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt des procès-verbaux des 15 juin, 17 et 24 août 2010.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

Aucun comité ne s'est réuni.

12.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à contracter un emprunt concernant le financement d'un projet de rénovation du terrain multisports synthétique.

- 15.2 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à contracter un emprunt concernant l'acquisition du complexe éducatif du CFP.
- 15.3 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à contracter des emprunts temporaires au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010.

16. DÉPÔT DE DOCUMENT

16.1 Code d'éthique et de déontologie des commissaires.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, demande aux commissaires de procéder à la mise à jour de leur déclaration des intérêts détenus.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question ou commentaire des commissaires.

18. CC-2010-09-889: LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Jacqueline Faucher propose la levée de la séance à 21h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 5 octobre 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon et Robin Plouffe ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Alain Desjardins (M-L), Christian Lachaine, Guy Quevillon et Maryse Thauvette sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h07.

La commissaire-parent élue pour le primaire, M^{me} Nathalie Dallaire, assiste à la séance. Elle entrera en fonction le dimanche 7 novembre 2010, conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-10-890: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Jacqueline Faucher propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.
 - 7.2 Plan de réduction des dépenses et demande de dérogation au projet de loi n° 100.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Évolution de la clientèle scolaire.

9. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 9.1 Modification de l'acte d'établissement de l'École Polyvalente Saint-Joseph.
10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 10.5 Rapport du directeur général.
11. Période de questions du public (10 minutes).
12. Autres affaires.
13. Correspondance.
14. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010

4.1 CC-2010-10-891 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2010

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que le procès-verbal du 7 septembre 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 SUIVI

7.4 Convention de partenariat 2010-2015

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que la convention de partenariat a été signée le 9 août dernier par la ministre de l'époque, M^{me} Michèle Courchesne.

11.2 Acquisition du Complexe éducatif du CFP

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que les démarches sont en cours pour l'acquisition de l'immeuble. Un certificat de localisation sera produit.

15.2 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à contracter un emprunt concernant l'acquisition du Complexe éducatif du CFP

Les règles d'aliénation d'un immeuble sont expliquées par le directeur général, M. Normand Bélanger.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2010-10-892 SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Description de la situation : La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule du 15 au 19 novembre 2010.

ATTENDU QUE la semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule cette année du 15 au 19 novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail qu'elles ou qu'ils accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2010-10-893 : PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES ET DEMANDE DE DÉROGATION AU PROJET DE LOI N^o 100

Description de la situation : Le projet de loi n^o 100, adopté le 11 juin 2010, a pour effet d'exiger à la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) de réduire de 10% ses dépenses administratives d'ici le 30 juin 2014. À cette fin, la CSPN doit prendre les mesures nécessaires afin que, au terme de l'exercice débutant en 2010, la somme des dépenses de publicité, de formation et de déplacement soit réduite de 25% par rapport à la somme de ces dépenses de l'exercice précédent. La Loi prévoit aussi la réduction de la taille de l'effectif d'encadrement en privilégiant l'attrition. Dans l'esprit de cette mesure, pour les années 2010-2011 à 2013-2014, la CSPN devrait libérer un poste sur deux départs à la retraite, tout en s'assurant que la Commission scolaire demeure en mesure de répondre à sa mission. Il est possible de demander au gouvernement une dérogation en vertu de l'article 24 de la Loi, pour soustraire la CSPN à certaines dispositions de la Loi.

ATTENDU l'adoption de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (la Loi);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) entend collaborer aux efforts du gouvernement du Québec dans sa démarche pour réduire les dépenses gouvernementales et la dette des Québécois;

ATTENDU QUE la Loi prévoit une réduction de 10% des dépenses administratives des organismes publics d'ici au 30 juin 2014 et que pour atteindre cette réduction des dépenses administratives de 10% sur quatre ans, l'article 11 de la Loi vise spécifiquement une réduction de 25% de la somme des dépenses de publicité, de formation et de déplacement, d'ici au 30 juin 2011;

ATTENDU QUE l'article 24 de la Loi permet à la CSPN de demander à se soustraire à l'application de certaines dispositions de la Loi en le demandant au gouvernement et sur recommandation du Conseil du trésor;

ATTENDU les efforts réalisés les dernières années afin de réduire les effectifs administratifs;

ATTENDU la nécessité pour la CSPN de maintenir un effectif minimum pour répondre à sa mission;

ATTENDU le plan stratégique 2010-2015 de la Commission scolaire ;

ATTENDU l'importance de promouvoir la formation professionnelle et la formation générale des adultes ;

ATTENDU l'importance de mobiliser la communauté et le personnel pour favoriser la réussite scolaire et éviter le décrochage scolaire ;

ATTENDU la convention de partenariat signée le 9 août 2010 par la ministre, M^{me} Michèle Courchesne, indiquant que la signature de cette convention de partenariat n'avait pas pour objectif d'ajouter ni de diminuer les ressources financières allouées à la commission scolaire, conformément aux règles budgétaires et que nous nous étions engagés à gérer cette convention de partenariat de manière à atteindre les résultats annoncés, à la condition que nous puissions gérer nos budgets en fonction de nos besoins.

ATTENDU QUE la Commission scolaire présente un plan réaliste qui, à terme, soit au 30 juin 2014, réalisera une économie de 10 % telle qu'exigée par la Loi n° 100 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER le plan de réduction de la taille de ses effectifs et de ses dépenses de fonctionnement de nature administrative.

DE DEMANDER au gouvernement à se soustraire à l'application de certaines dispositions du Projet de Loi n° 100, conformément au plan déposé.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la présidente du Conseil du trésor, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à notre député provincial.

Le plan de réduction est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C. 2010-583.

Pour : 7

Contre : 3

Abstention : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le commissaire Pierre Charbonneau quitte la séance.

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE

L'évolution de la clientèle scolaire de 2007-2008 à 2010-2011 est présentée.

La clientèle scolaire au 30 septembre 2010 est déposée.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

9.1 CC-2010-10-894 : MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : L'École Polyvalente Saint-Joseph offrira de l'enseignement dans les roulottes du CFTR et il est nécessaire de modifier son acte d'établissement.

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement de l'École Polyvalente Saint-Joseph, conformément à l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

DE MODIFIER l'acte d'établissement de l'École Polyvalente Saint-Joseph pour l'année 2010-2011 en y ajoutant la bâtisse Roulottes CFTR (854003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 21 septembre 2010.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

Une réunion du comité de vérification s'est tenue la semaine dernière pour traiter le projet de Loi n° 100.

10.4 Rapport des commissaires-parents

M^{me} Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

13. CORRESPONDANCE

13.1 Lettre du MELS concernant les nouvelles orientations en évaluation.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question ou commentaire des commissaires.

15. CC-2010-10-895: LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Lysette Gagnon propose la levée de la séance à 21h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 2 novembre 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.*

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Alain Desjardins (M-L), Jacqueline Faucher, Mélanie Grenier et Maryse Thauvette sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-11-896: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Claude Bartolini propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Déclaration de services aux citoyens.
 - 7.2 Vente d'un terrain : matricule 079022-7940-46-4871.
 - 7.3 Projet d'école internationale.
 - 7.4 Autorisations permanentes en difficulté de recrutement.
 - 7.5 Nomination de deux représentants d'entreprises de la région au conseil d'établissement du CFP de Mont-Laurier.
 - 7.6 Délégué(e) et substitut au comité régional de concertation.

8. Sujet(s) relatif(s) à la direction générale :
 - 8.1 Nomination au poste de régisseur au Service des ressources matérielles et informatiques.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 9.1 Stade Multisports Mont-Laurier : Contrat d'entretien surface synthétique.
 - 9.2 Téléphonie mobile : Contrat de service.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 10.1 Régime d'emprunt à long terme.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 11.1 Acte d'établissement à modifier – CFP de Mont-Laurier.
 - 11.2 Acte d'établissement à modifier – École du Méandre.
12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
13. Période de questions du public (10 minutes).
14. Autres affaires.
15. Correspondance.
16. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2010

4.1 CC-2010-11-897 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2010

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal du 5 octobre 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 SUIVI

7.4 Convention de partenariat 2010-2015

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres des démarches réalisées et que la Commission scolaire est en attente d'une réponse.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2010-11-898 : DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Description de la situation : De nouvelles règles de gouvernance obligent les ministères et les organismes gouvernementaux qui fournissent directement des services aux citoyens, à rendre publique une déclaration de services aux citoyens. C'est le cas aussi de tout autre organisme de l'administration gouvernementale s'il est désigné à cette fin par le ministre dont il relève et dans la mesure que celui-ci détermine. L'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige à rendre publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.

VU la *Loi sur l'administration publique*;

VU l'Article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'ADOPTER la Déclaration de services aux citoyens.

La Déclaration de services aux citoyens est déposée aux archives officielles sous la cote D.O.C.C. 584.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2010-11-899 : VENTE D'UN TERRAIN : MATRICULE 079022-7940-46-4871

Description de la situation : La municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles désire obtenir le terrain où était située l'école Notre-Dame-des-Anges. La superficie de ce terrain est de 1.15 acres (4654 mètres carrés) et sa valeur au rôle d'évaluation est de 23 700 \$.

ATTENDU QUE l'article 272 de la *Loi de l'instruction publique* (L.I.P.) permet l'aliénation d'un immeuble en se conformant aux règlements du gouvernement;

ATTENDU QUE le règlement sur les normes d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (L.R.Q., c. I-13.3, a. 452) Section 1, art. 3, permet d'aliéner un immeuble d'une Commission scolaire d'une valeur inférieure à 100 000\$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est propriétaire du terrain ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

DE VENDRE le terrain portant le matricule 079022-7940-46-4871 pour la somme de 1,00 \$ à la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles;

D'INSÉRER au contrat de vente une clause de premier refus, en faveur de la Commission scolaire Pierre-Neveu, en vertu de laquelle la municipalité devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord à la Commission scolaire au prix auquel elle l'a initialement acquis de celle-ci ;

QUE tous les frais juridiques soient à la charge de la municipalité;

D'AUTORISER la présidente, M^{me} Martine Loignon et le directeur général, M. Normand Bélanger, à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE À LA L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2010-11-900 : PROJET D'ÉCOLE INTERNATIONALE

Description de la situation : Un projet d'implantation d'une école internationale à l'école Henri-Bourassa de Chute-Saint-Philippe a été analysé et le Conseil des commissaires doit décider si la Commission scolaire y adhère.

VU la *Convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire Pierre-Neveu 2010-2015* et les moyens proposés pour atteindre les cibles de diplomation et de qualification;

VU le *Plan stratégique de la Commission scolaire Pierre-Neveu 2010-2015*, ses orientations, ses axes d'intervention et ses objectifs;

ATTENDU QUE les conditions gagnantes requises pour la réussite du projet ne sont pas réunies :

- . Un projet qui émerge de l'équipe-école avec les parents de l'école;
- . Une stabilité dans le personnel enseignant;
- . Un conseil d'établissement prêt à investir du temps et du financement dans le projet;
- . Des ressources humaines pour supporter le projet;
- . Un autofinancement du projet : ressources humaines, physiques et matérielles.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

DE NE PAS IMPLANTER une école internationale à l'école Henri-Bourassa de Chute-Saint-Philippe;

D'ÉVALUER les besoins des parents en matière d'activités parascolaires;

DE FAVORISER l'organisation, par les conseils d'établissement et son personnel, des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives et ce, pour l'ensemble des élèves.

DE FAVORISER la concertation avec les municipalités et la communauté pour l'organisation d'activités parascolaires dans nos établissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2010-11-901 : AUTORISATIONS PERMANENTES EN DIFFICULTÉ DE RECRUTEMENT

Description de la situation : Afin de répondre à la demande du MELS de justifier le maintien des programmes de la formation professionnelle en difficulté de recrutement, c'est-à-dire les options sciage, classement des bois débités et affûtage.

ATTENDU la situation de la foresterie et la crise forestière qui sévit dans région et à la grandeur du Québec;

ATTENDU la reprise prévue de ce secteur d'activité économique cyclique;

ATTENDU l'appui des organismes du milieu pour le maintien de ces options;

ATTENDU l'expertise développée dans ces programmes depuis de nombreuses années.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE DEMANDER à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de maintenir ces options à la Commission scolaire Pierre-Neveu.

QU'UNE copie soit transmise à notre député provincial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2010-11-902 : NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS D'ENTREPRISES DE LA RÉGION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CFP DE MONT-LAURIER

Description de la situation : L'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil des commissaires nomme les représentants des organismes et des entreprises pour un mandat de deux ans au sein du conseil d'établissement de la formation professionnelle.

VU l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du directeur du Centre de la formation professionnelle de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE NOMMER M. Daniel Doucet de la Station Sonic Mont-Laurier, pour siéger au sein du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

DE NOMMER M^{me} Marie-France Bernard de la Coopérative forestière des Hautes-Laurentides pour siéger au sein du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 CC-2010-11-903 : DÉLÉGUÉ(E) ET SUBSTITUT AU COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION

Description de la situation : Les commissions scolaires des Laurentides ont formé un Comité régional de concertation. Pour représenter la Commission scolaire Pierre-Neveu, il est nécessaire de nommer un délégué et un substitut à ce comité.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu participe à un Comité régional de concertation des commissions scolaires de la région;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée à ce Comité régional de concertation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE NOMMER la commissaire Lysette Gagnon, déléguée au Comité régional de concertation des commissions scolaires de la région des Laurentides.

DE NOMMER le commissaire Claude Bartolini, substitut au Comité régional de concertation des commissions scolaires de la région des Laurentides.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, siège d'office au sein des comités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2010-11-904 : NOMINATION AU POSTE DE RÉGISSEUR AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

Description de la situation : Un poste de régisseur au Service des ressources informatiques et matérielles a été ouvert, concours C-01-10-11 suite au poste devenu vacant.

ATTENDU l'ouverture du poste de régisseur aux ressources informatiques, concours C-01-10-11 ;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité des ressources humaines mandaté en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE le Conseil des commissaires nomme M. Samuel Champoux au poste de régisseur au Service des ressources informatiques et matérielles, à compter du 15 novembre 2010 au 30 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

9.1 CC-2010-11-905 : STADE MULTISPORTS MONT-LAURIER : CONTRAT D'ENTRETIEN SURFACE SYNTHÉTIQUE

Description de la situation : Le projet de stade multisports synthétique nécessite un entretien annuel de la surface pour prolonger la durée de vie du revêtement et également s'assurer du respect de la garantie de 8 ans. Il est préconisé par le manufacturier de tapis de faire un entretien minimalement 2 fois par année. La CSPN et ses partenaires désirent un entretien 3 fois par année (mai, juillet et septembre).

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) stipulant que les dirigeants de l'organisme doivent autoriser tout contrat de service supérieur à 3 ans (sans toutefois dépasser 5 ans) ;

ATTENDU que la CSPN désire prolonger la durée de vie du terrain et également s'assurer du respect de la garantie de 8 ans ;

ATTENDU que la CSPN gère le contrat d'entretien, mais que les dépenses seront entièrement refacturées à l'Association du soccer mineur de Mont-Laurier et le Comité du football EPSJ à la hauteur de 50% chacun ;

ATTENDU que les prix soumis par l'installateur Tapitec respectent les prix du marché ;

ATTENDU que la CSPN se réserve le droit d'annuler en tout temps le contrat de service d'entretien avec le fournisseur.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ACCORDER à la firme **Tapitec** l'entretien du terrain multisports à l'école Saint-Joseph à Mont-Laurier pour une durée de **5 ans**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2010-11-906 : TÉLÉPHONIE MOBILE : CONTRAT DE SERVICE

Description de la situation : La téléphonie mobile est un outil indispensable aux gestionnaires de toutes organisations. La CSPN possède environ 28 comptes de téléphonie mobile. Les montants en jeu sont suffisamment importants pour justifier un appel d'offres sur invitation.

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) stipulant que les dirigeants de l'organisme doivent autoriser tout contrat de service supérieur à 3 ans en incluant les renouvellements possibles ;

ATTENDU que la CSPN désire obtenir le meilleur service au meilleur prix ;

ATTENDU que la CSPN a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des 2 firmes pouvant offrir les dernières technologies de communication (3G) et possédant minimalement un point de service sur le territoire de la Commission scolaire (Télébec et Telus) ;

ATTENDU que les propositions ont été comparées sur une simulation de 36 mois ;

ATTENDU que le dossier de la téléphonie mobile sera géré conjointement par le service des ressources matérielles et des ressources financières.

ATTENDU que la durée du contrat de service est de trois (3) ans renouvelables pour deux (2) autres années supplémentaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCORDER à la firme **Télébec** la fourniture de service pour la téléphonie mobile de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.1 CC-2010-11-907 : RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire Pierre-Neveu (l'«*Emprunteur*») désire instituer un régime d'emprunt lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2011, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 9 326 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunt, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunt visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (la «*Ministre*») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunt, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 30 septembre 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

1. **QU'**un régime d'emprunt, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autres, d'ici le 30 juin 2011, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 9 326 000 \$, soit institué (le «*Régime d'emprunt*»);
2. **QUE** les transactions d'emprunt à long terme effectué par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunt soient sujettes aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessous, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des

périodes de douze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunt qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
 - d) les transactions d'emprunt seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « **Obligations** ») ou auprès de Financement-Québec;
 - e) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. **Qu'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus et le montant auquel réfère l'alinéa a) du paragraphe 2 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QUE**, dans le cas où les emprunts sont effectués **par l'émission d'Obligations**, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunt :
- a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunt, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
 - b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis;
 - c) de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller, de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
5. **QUE**, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunt sont effectuées **par l'émission d'Obligations**, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :
- a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
 - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;

- d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
- e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
- f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
- g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
- h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
- i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre.
- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS, pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;

- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;
- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors, soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la *Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligations concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur.
- r) dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s) tout versement d'intérêts en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
- t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur, mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
- u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques, pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
- v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;

- w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes qui détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;
 - x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur, ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations;
 - y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.
6. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur.
7. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances.
8. **QUE** dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunt sont effectuées **auprès de Financement-Québec**, celles-ci comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunt jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre l'Emprunteur et Financement Québec;
 - b) pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, l'Emprunteur lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
9. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunt, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus.

10. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le directeur général, la directrice générale adjointe, la présidente ou la directrice des ressources financières

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

11. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunt à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du Régime d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

11.1 CC-2010-11-908 : ACTE D'ÉTABLISSEMENT À MODIFIER : CFP DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Suite à des ajustements dans le système de collecte des données des immeubles du ministère (BICS), il est nécessaire de modifier l'acte d'établissement.

VU la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement du centre concerné, conformément à l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

DE MODIFIER l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier en y ajoutant les bâtisses Entrepôt du CFP, Roulotte Domaine Montcerf et Roulottes du Complexe éducatif (854N03).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 CC-2010-11-909 : ACTE D'ÉTABLISSEMENT À MODIFIER : ÉCOLE DU MÉANDRE

Description de la situation : Dans le cadre de l'option des métiers semi-spécialisés, des élèves de l'École du Méandre seront scolarisés au Centre l'impact. Il est nécessaire de modifier l'acte d'établissement.

VU la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement du centre concerné, conformément à l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

DE MODIFIER l'acte d'établissement de l'École du Méandre en y ajoutant le Centre l'Impact (854800).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 19 octobre 2010.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

Aucun rapport.

12.4 Rapport des commissaires-parents

M^{me} Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, dépose des données sur les taux de diplomation des élèves.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire à instituer un régime d'emprunt.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La présidente, M^{me} Martine Loignon, informe les membres qu'elle se rendra à la radio régionale pour discuter de la réussite des garçons.

17. CC-2010-11-910: LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 7 décembre 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.*

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon et Robin Plouffe ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Alain Desjardins (M-L), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Guy Quevillon et Maryse Thauvette sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

Les commissaires-parents ont été assermentées par le secrétaire général, M. Claude Boudrias. M^{me} Nathalie Dallaire représente l'ordre d'enseignement du primaire et M^{me} Karine Chalifoux représente celui du secondaire.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-12-911: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Christian Lachaine propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 7.1 Nomination au poste de conseiller ou conseillère en gestion.
 - 7.2 Nomination au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

8. Enjeu(x) politique(s) :
 - 8.1 Motion de félicitations à M. Hugo Charbonneau.
 - 8.2 Plan d'information, de valorisation et de mobilisation.
 - 8.3 Bourse d'études de la Commission scolaire Pierre-Neveu.
 - 8.4 Semaine des enseignantes et des enseignants.
 - 8.5 Responsable de l'examen des plaintes.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Période d'admission et d'inscription pour l'année 2011-2012.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 10.1 Acceptation du rapport du vérificateur externe et du rapport financier 2009-2010.
 - 10.2 Politique de frais de déplacement.
11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidente.
 - 11.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 11.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 11.5 Rapport du directeur général.
12. Période de questions du public (10 minutes).
13. Autres affaires.
14. Correspondance.
15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles : 2011-2012.
 - 15.2 Liste des écoles et des centres 2011-2012.
 - 15.3 Actes d'établissement 2011-2012.
 - 15.4 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2011-2012.
16. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2010

4.1 CC-2010-12-912 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2010

La commissaire Guylaine Chayer propose que le procès-verbal du 2 novembre 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 SUIVI

7.2 Vente d'un terrain : matricule 079022-7940-46-4871

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que la résolution a été transmise à la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

7.3 Projet d'école internationale

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'il a avisé le maire de la municipalité, M. Normand St-Amour, de la décision prise par le Conseil des commissaires.

7.4 Autorisations permanentes en difficulté de recrutement

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que la demande a été transmise au MELS.

8.1 Nomination au poste de régisseur au Service des ressources informatiques et matérielles

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le nouveau régisseur est entré en fonction le 15 novembre dernier.

9.2 Téléphonie mobile : contrat de service

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que des économies importantes seront réalisées.

11.1 Acte d'établissement à modifier : École du Méandre

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que l'acte d'établissement a été modifié.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 CC-2010-12-913 : NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN GESTION

Description de la situation : Un nouveau poste de conseiller ou conseillère en gestion a été ouvert, concours C-02-10-11.

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller ou conseillère en gestion, concours C-02-10-11 ;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité des ressources humaines mandaté en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE le Conseil des commissaires nomme M. Jocelyn Bertrand au poste de conseiller en gestion jusqu'au 30 juin 2011. La date d'entrée en fonction sera déterminée ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2010-12-914 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Un poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier a été ouvert, concours C-03-10-11.

ATTENDU l'ouverture du poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, concours C-03-10-11 ;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité des ressources humaines mandaté en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

QUE le Conseil des commissaires nomme M. Faby Brière au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à compter du 13 décembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

8.1 CC-2010-12-915 : MOTION DE FÉLICITATIONS À M. HUGO CHARBONNEAU

Description de la situation : Le Conseil des commissaires tient à féliciter le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, pour son excellent travail dans la réalisation du « Stade multisports Mont-Laurier ».

ATTENDU le leadership assumé par le directeur des ressources informatiques et matérielles tout au long de la réalisation du projet de terrain synthétique;

ATTENDU la qualité du « Stade multisports Mont-Laurier »;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit du directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, pour le professionnalisme et le leadership démontré dans la réalisation du « Stade multisports Mont-Laurier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 PLAN D'INFORMATION, DE VALORISATION ET DE MOBILISATION

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

8.3 CC-2010-12-916 : BOURSES D'ÉTUDES DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Description de la situation : Une bourse d'études est demandée annuellement à la Commission scolaire Pierre-Neveu par les différents secteurs, soit la formation générale, l'éducation des adultes, la formation professionnelle et la formation des métiers semi-spécialisés (FMS).

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire à la Commission scolaire Pierre-Neveu ;

ATTENDU l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes et les adultes à poursuivre leurs études ;

ATTENDU l'importance de souligner leur rendement scolaire et leur travail soutenu ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

QUE le Conseil des commissaires contribue annuellement à la remise d'une bourse d'études de 1 000 \$ aux élèves de chacun des secteurs, soit la formation générale, l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

QUE le Conseil des commissaires contribue annuellement à la remise d'une bourse d'études de 500 \$ aux élèves de la formation des métiers semi-spécialisés (FMS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 CC-2010-12-917 : SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Description de la situation : La semaine des enseignantes et enseignants se déroulera du 7 au 11 février 2011. Nos enseignantes et enseignants ont la délicate responsabilité de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances indispensables à l'accroissement de leur potentiel et de leurs compétences. Ils sont responsables du développement des citoyennes et des citoyens de demain. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU QUE la semaine des enseignantes et des enseignants se déroule cette année du 7 au 11 février 2011;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des enseignantes et des enseignants;

ATTENDU la grande qualité de l'enseignement qui se dispense dans nos établissements;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les enseignantes et enseignants accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 CC-2010-12-918 : RESPONSABLE DE L'EXAMEN DES PLAINTES

Description de la situation : La Commission scolaire a adopté le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01) et un responsable doit être nommé pour procéder à l'examen des plaintes. La Commission scolaire désigne également un responsable de l'examen des plaintes substitut qui assume les responsabilités du responsable de l'examen des plaintes lorsque ce dernier est en situation de conflit d'intérêts ou dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE RESCINDER la résolution CC-2010-05-821;

DE NOMMER M. Jocelyn Bertrand, responsable de l'examen des plaintes, à partir du 1^{er} janvier 2011;

DE NOMMER M. Claude Boudrias, secrétaire général, responsable de l'examen des plaintes substitut, à partir du 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CC-2010-12-919 : PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2011-2012

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves.

ATTENDU QUE la Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE la période d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, pour l'organisation scolaire de l'année 2011-2012, soit du 7 au 18 février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.1 CC-2010-12-920 : ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER 2009-2010

Description de la situation : Le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au Conseil des commissaires pour examen.

VU l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* qui demande au directeur général de soumettre le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au Conseil des commissaires pour examen;

VU l'avis public publié, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCEPTER le rapport du vérificateur externe et le rapport financier 2009-2010 de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'exercice se terminant le 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2010-12-921 : POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

Description de la situation : Suite à l'adoption du plan de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative exigé par le gouvernement, dans le cadre du projet de loi no 100 adopté le 11 juin 2010, la Commission scolaire Pierre-Neveu a révisé la politique de frais de déplacement.

ATTENDU l'adoption du plan de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative ;

ATTENDU QUE la révision de la politique de frais de déplacement est un moyen identifié au plan de réduction de la Commission scolaire, afin d'atteindre les cibles exigés par le gouvernement ;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de vérification et des syndicats;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER la *Politique de frais de déplacement RF-2010-01*.

Cette politique entrera en vigueur le 7 décembre 2010 et sera déposée aux archives officielles sous la cote D.O.C.C. 2010-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION

11.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

11.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 16 novembre 2010.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

Comité des ressources humaines

Les membres se sont rencontrés pour traiter des postes de conseiller en gestion et de direction du CFP de Mont-Laurier.

Comité consultatif EHDAA

La commissaire Guylaine Chayer résume la dernière rencontre du comité.

Comité des saines habitudes de vie

Les commissaires présents à ce comité résument les sujets traités lors de la rencontre.

11.4 Rapport des commissaires-parents

M^{me} Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

11.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, s'informerait sur le portrait des élèves suspendus.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gaston Beauregard se questionne sur l'origine du redressement comptable.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, indique que ce chiffre nous a été transmis par le MELS.

13. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

- 14.1 Accusé réception du MELS de la résolution concernant les autorisations permanentes en difficulté de recrutement.
- 14.2 Demande d'appui de la C.S. de la Seigneurie-des-Mille-Îles concernant leurs demandes d'autorisation permanente visant à offrir les programmes Santé, assistance et soins infirmiers ainsi que coiffure à leur clientèle.
- 14.3 Projet de lettre d'appui de la Commission scolaire Pierre-Neveu à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-îles.

CC-2010-12-922 : DEMANDE D'APPUI – AUTORISATION PERMANENTE PROGRAMME SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS ET COIFFURE

Description de la situation : La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles demande d'appuyer ses demandes d'autorisation permanente visant à offrir les programmes *Santé, assistance et soins infirmiers* ainsi que *Coiffure* à la clientèle de son territoire.

ATTENDU les besoins importants d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires;

ATTENDU le vieillissement de la population des Laurentides;

ATTENDU QUE depuis six (6) ans la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles donne le programme par entente avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE la clientèle étudiante est en croissance et que la formation professionnelle doit être valorisée dans leur commission scolaire par une carte d'options intéressantes.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu appui les demandes d'autorisation permanente de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles visant à offrir les programmes *Santé, assistance et soins infirmiers* ainsi que *Coiffure* à la clientèle de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 15.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012.
- 15.2 Liste des écoles et des centres 2011-2012.
- 15.3 Actes d'établissement 2011-2012.
- 15.4 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2011-2012.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

17. CC-2010-12-923: LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1^{er} février 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.*

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Guylaine Chayer et Guy Quevillon sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-02-924: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Traverse piétonnière du pont Reid.
 - 7.2 Révocation du mandat de M^{me} Louise Ménard à titre de protecteur de l'élève.
 - 7.3 Désignation du protecteur de l'élève et du protecteur de l'élève adjoint.
 - 7.4 Délégué(e)s et substituts à l'assemblée générale de la FCSQ.
 - 7.5 Nominations de représentants des groupes socioéconomiques et des groupes sociocommunautaires au conseil d'établissement du Centre Christ-Roi.

8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Services éducatifs dispensés dans le Centre Christ-Roi pour l'année 2011-2012.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 10.1 Contrat d'approvisionnement : Logiciel antivirus et logiciel de gestion énergétique du parc informatique.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 11.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012.
 - 11.2 Actes d'établissement 2011-2012.
 - 11.3 Liste des écoles et des centres pour l'année 2011-2012.
12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
13. Période de questions du public (10 minutes).
14. Autres affaires.
15. Correspondance.
16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières.
 - 16.2 Politique linguistique.
17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2010

4.1 CC-2011-02-925 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2010

La commissaire Mélanie Grenier propose que le procès-verbal du 7 décembre 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 SUIVI

8.3 Bourses d'études de la Commission scolaire Pierre-Neveu

Le directeur général, M. Normand Bélanger, a transmis une correspondance aux directions à ce sujet.

8.4 Semaine des enseignantes et des enseignants

Une lettre sera transmise au personnel enseignant par le directeur général et la présidente.

10.1 Acceptation du rapport du vérificateur externe et du rapport financier 2009-2010

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le MELS exige maintenant une vérification au 31 mars.

10.2 Politique de frais de déplacement

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'un grief a été déposé par le syndicat des professionnels. Des consultations seront effectuées auprès du syndicat des professionnels. Le Conseil des commissaires est soucieux de recevoir leurs commentaires.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'une analyse est en cours à l'École Polyvalente Saint-Joseph sur les suspensions.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) quitte la séance. Il est 19h42.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2011-02-926 : TRAVERSE PIÉTONNIÈRE DU PONT REID

Description de la situation : Le conseil d'établissement de l'École Polyvalente Saint-Joseph demande à la Commission scolaire d'intervenir pour trouver une solution à la traverse piétonnière qui se situe à l'intersection de la rue du Pont et du pont Jean-Baptiste-Reid. Le centre Christ-Roi n'a pas d'accès piétonnier.

ATTENDU l'absence de trottoir pour se rendre au centre Christ-Roi;

ATTENDU QU'il n'existe aucune traverse de piétons identifiée par une signalisation adéquate pour se rendre au centre Christ-Roi;

ATTENDU QUE le centre Christ-Roi est fréquenté par des élèves adultes et des élèves mineurs;

ATTENDU QUE la traverse piétonnière du pont Jean-Baptiste-Reid n'est pas sécuritaire;

ATTENDU l'importance d'assurer la sécurité des piétons qui fréquentent le centre Christ-Roi;

ATTENDU QU'un projet de salle de spectacles est prévu dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

DE DEMANDER à la Ville de Mont-Laurier d'assurer un accès piétonnier sécuritaire pour desservir le centre Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2011-02-927 : RÉVOCATION DU MANDAT DE M^{ME} LOUISE MÉNARD À TITRE DE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Description de la situation : M^{me} Louise Ménard qui agit à titre de protecteur de l'élève est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'Instruction publique* prévoit que son mandat ne peut être révoqué que par le vote d'au moins les deux tiers des commissaires ayant droit de vote.

VU l'article 6 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'Instruction publique*;

VU la recommandation des secrétaires généraux partenaires de l'entente sur le protecteur de l'élève et de son substitut;

VU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

DE RÉVOQUER le mandat de M^{me} Louise Ménard à titre de Protecteur de l'élève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2011-02-928 : DÉSIGNATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ADJOINT

Description de la situation : L'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique* prévoit qu'un plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte peut s'adresser à un protecteur de l'élève dans le cadre de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. Le protecteur de l'élève est désigné par la Commission scolaire, après consultation du Comité de parents et sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique. Le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'Instruction publique* établit certaines règles concernant le protecteur de l'élève, dont celle obligeant le Conseil des commissaires à sa désignation pour un mandat qui ne peut être inférieur à trois ans.

VU l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique* ;

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire de la Loi sur l'Instruction publique*;

VU la consultation du Comité de parents, conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

VU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

DE DÉSIGNER M. Reynald Labelle à titre de Protecteur de l'élève, à partir du 24 février 2011 jusqu'au 30 juin 2014.

DE MANDATER le comité de sélection qui a procédé aux dernières entrevues d'examiner la possibilité d'offrir le poste d'adjoint à une candidature non retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 DÉLÉGUÉ(E)S ET SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

Le sujet est reporté à la prochaine séance.

7.5 CC-2011-02-929 : NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DES GROUPES SOCIOÉCONOMIQUES ET DES GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE CHRIST-ROI

Description de la situation : L'article 102 de la *Loi sur l'Instruction publique* prévoit que le Conseil des commissaires nomme les représentants des organismes et des entreprises pour un mandat de deux ans au sein du conseil d'établissement de la formation générale des adultes.

VU l'article 102 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du directeur du Centre de formation générale des adultes.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

DE NOMMER M. Michel Dion, maire de la municipalité de Kiamika et M. Gilbert Massé, conseiller aux individus au Centre Local d'Emploi de Mont-Laurier, pour siéger au sein du conseil d'établissement du Centre Christ-Roi de Mont-Laurier, à titre des représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION (CFER)

Le directeur général, M. Normand Bélanger, décrit le fonctionnement d'un CFER. Une demande pourrait être déposée avant le 31 mars.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 CC-2011-02-930 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CENTRE CHRIST-ROI POUR L'ANNÉE 2011-2012

Description de la situation : Un centre d'éducation des adultes ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du centre Christ-Roi;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans le centre Christ-Roi pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

10.1 CC-2011-02-931 : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT : LOGICIEL ANTIVIRUS ET LOGICIEL DE GESTION ÉNERGÉTIQUE DU PARC INFORMATIQUE

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu dispose de plus de 2000 ordinateurs répartis dans l'ensemble de ses bâtiments. Une solution antivirus performante est indispensable afin d'assurer la sécurité du réseau. De plus, la consommation énergétique générée par ces postes est importante, d'où la nécessité de se doter d'un outil de gestion énergétique du parc informatique afin d'optimiser la consommation.

VU la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) stipulant que les dirigeants de l'organisme doivent autoriser tout contrat d'approvisionnement d'une durée supérieure à 3 ans (mais inférieure à 5 ans) ;

ATTENDU QUE le service informatique de la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'évaluation de plusieurs solutions antivirus;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire optimiser la consommation énergétique de son parc informatique;

ATTENDU QUE la solution intégrée offerte par la firme Faronics est unique et répond parfaitement à nos besoins;

ATTENDU QUE le prix négocié de gré à gré pour 5 ans est très avantageux, comparativement au tarif habituellement pratiqué sur 3 ans.

ATTENDU QUE les économies d'énergie projetées justifient amplement l'acquisition des deux logiciels;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **Faronics**, la fourniture et le support d'un logiciel antivirus et d'un logiciel de gestion énergétique pour une durée de 5 ans, au montant forfaitaire de **39 732\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

11.1 CC-2011-02-932 : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2011-2012

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

VU les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 CC-2011-02-933 : ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2011-2012

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle des actes d'établissements des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissements des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ADOPTER les Actes d'établissements 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 CC-2011-02-934 : LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2011-2012

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle de la liste des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissements des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER la Liste des écoles et des centres 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt des procès-verbaux des 21 décembre 2010 et 18 janvier 2011.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

Comité de gouvernance et d'éthique

Une séance s'est tenue pour traiter du protecteur de l'élève.

12.4 Rapport des commissaires-parents

M^{me} Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Lettre de remerciements de la direction de l'École Polyvalente Saint-Joseph concernant le bilan des projets retenus pour la Polyvalente.

15.2 Lettre d'autorisation du MELS à contracter des emprunts temporaires au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

16.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2011-2012.

16.2 Politique linguistique.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Pierre Charbonneau demande un rapport des projets spéciaux. Le directeur général, M. Normand Bélanger, transmettra le rapport des projets acceptés.

18. CC-2011-02-935: LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Jacqueline Faucher propose la levée de la séance à 21h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le vendredi 18 février 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 16h00.

Sont présents les commissaires Jacqueline Faucher, Stéphane Gauthier et Robin Plouffe. Les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R) et Maryse Thauvette assistent à la réunion par audioconférence.

Les commissaires Guylaine Chayer, Lysette Gagnon, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon et Guy Quevillon sont absents ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe préside et ouvre la séance à 16h02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-02-936: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Claude Bartolini propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 4.1 Rescission de la résolution CC-2010-12-921 : Politique de frais de déplacement.
 - 4.2 Politique de frais de déplacement.
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1 CC-2011-02-937 :RESCISION DE LA RÉOLUTION CC-2010-12-921 : POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

Description de la situation : D'autres consultations ont été effectuées auprès du syndicat du personnel professionnel suite à son adoption le 7 décembre 2010.

ATTENDU la consultation avec le syndicat du personnel professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE RESCINDER la résolution CC-2010-12-921 adoptée le 7 décembre 2010 concernant la Politique de frais de déplacement RF-2010-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 CC-2011-02-938 : POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

Description de la situation : Suite à l'adoption du plan de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative exigé par le gouvernement, dans le cadre du projet de loi n° 100 adopté le 11 juin 2010, la Commission scolaire Pierre-Neveu a révisé la politique de frais de déplacement.

ATTENDU l'adoption du plan de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative ;

ATTENDU QUE la révision de la politique de frais de déplacement est un moyen identifié au plan de réduction de la Commission scolaire afin d'atteindre les cibles exigés par le gouvernement ;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de vérification et des syndicats et notamment celui du personnel professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ADOPTER la politique de frais de déplacement RF-2011-01.

Cette politique entrera en vigueur le 18 février 2011 et sera déposée aux archives officielles sous la cote D.O.C.C. 2011-411.

Pour le personnel de soutien et le personnel professionnel, cette politique s'appliquera à la date d'entrée en vigueur de la prochaine convention collective du personnel professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CC-2011-02-939: LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Jacqueline Faucher propose la levée de la séance à 16h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robin Plouffe, président de la séance

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 8 mars 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la régisseuse aux ressources financières, M^{me} Michèle Grenier et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-03-940: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Guy Quevillon propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbaux des séances des 1^{er} et 18 février 2011:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Vacance au Conseil des commissaires – Avis.
 - 7.2 Délégué(e)s et substituts à l'assemblée générale de la FCSQ.
 - 7.3 Critères d'évaluation des demandes d'autorisation à la carte en formation professionnelle.
 - 7.4 Demande ministérielle de reddition de compte sur les manuels scolaires.
 - 7.5 Motion de félicitation à M. Sylvain Tremblay.

- 7.6 Semaine de l'action bénévole.
- 7.7 Semaine du personnel de soutien administratif.
- 7.8 Délégué officiel à la Société Grics.

- 8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2011-2012.
 - 8.2 Politique linguistique.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Services éducatifs dispensés dans le CFP de Mont-Laurier pour l'année 2011-2012.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 10.1 Réfection partielle de la fenestration (phase II) – École Saint-Joseph-Mont-Laurier.
 - 10.2 Réseau fibres optiques – Vente de fibres excédentaires (fibres CSPN).
 - 10.3 Réseau fibres optiques – Vente de fibres excédentaires (fibres en copropriété).
 - 10.4 Réseau fibres optiques – Mandat au Directeur général.
- 11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 11.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2011-2012.
- 12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
- 13. Période de questions du public (10 minutes).
- 14. Autres affaires :
 - 14.1 Communication.
- 15. Correspondance.
- 16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Calendriers scolaires 2011-2012 et 2012-2013 (pour consultation).
- 17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 1^{ER} ET 18 FÉVRIER 2011

4.1 CC-2011-03-941 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2011

La commissaire Jacqueline Faucher propose que le procès-verbal du 1^{er} février 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

CC-2011-03-942 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2011

Le commissaire Claude Bartolini propose que le procès-verbal du 18 février 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 SUIVI

7.1 Traverse piétonnière du pont Reid

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que la Ville de Mont-Laurier a référé le dossier à la Commission de la sécurité publique pour étude.

8.1 Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'une demande a été déposée au MELS et qu'une rencontre est prévue avec le réseau des CFER le 9 mars prochain.

17 Questions et commentaires des commissaires

Le directeur général, M. Normand Bélanger, nous indique que la liste des projets a été transmise par courriel.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 VACANCE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES – AVIS

Tel que le prescrit l'article 198 de la *Loi sur les élections scolaires*, le secrétaire général donne avis du décès de M. Christian Lachaine, commissaire de la circonscription 5.

Par conséquent, le poste de commissaire de la circonscription 5 est vacant. En application de la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011* et de la *Loi sur les élections scolaires*, le Conseil des commissaires doit combler ce poste, après consultation du comité de parents, par voie de nomination.

La commissaire Guylaine Chayer se joint à la séance à 19h14.

7.2 CC-2011-03-943 : DÉLÉGUÉ(E)S ET SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ). Le Conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter lors de l'assemblée générale de la FCSQ. L'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ. Elle exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée lors de l'assemblée générale de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action de la FCSQ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

DE NOMMER la commissaire Jacqueline Faucher ainsi que la présidente, M^{me} Martine Loignon, nommée d'office, à titre de déléguées pour assister à l'assemblée générale de la FCSQ.

DE NOMMER le commissaire Guy Quevillon, substitut à M^{me} Martine Loignon.

DE NOMMER le commissaire Claude Bartolini, substitut à M^{me} Jacqueline Faucher.

D'INSCRIRE les délégués au congrès de la FCSQ 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2011-03-944 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS À LA CARTE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

ATTENDU la mesure de formation initiale des commissions scolaires du Québec en matière de qualification des élèves;

ATTENDU les travaux d'analyse des besoins réalisés par les tables interordres régionales avec l'adoption des plans d'aménagement qui ont mené à des demandes de révision des autorisations à la carte;

ATTENDU l'obligation des conventions de partenariat et les objectifs clairs fixés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soient qualifiés davantage les moins de 20 ans en formation professionnelle;

ATTENDU que l'analyse des plans d'aménagement effectuée par le MELS a privilégié un regard porté sur l'adéquation formation emploi comme critère principal et conséquemment, mis en veilleuse la valeur ajoutée d'une qualification initiale en formation professionnelle;

ATTENDU que dans un monde en mouvance comme celui dans lequel évolueront nos élèves, une diplomation initiale, même si elle ne conduit pas nécessairement à un emploi dans ce domaine est de beaucoup préférable à l'absence de diplomation qui elle, risque de conduire au décrochage scolaire;

ATTENDU que l'obtention d'un premier diplôme représente une réussite qui incite certains élèves à poursuivre leurs études dans un champ de spécialisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

DE MOBILISER les partenaires associés à la formation initiale et au marché du travail à reconnaître l'importance de la diplomation initiale;

DE RÉITÉRER le besoin de fournir aux jeunes de moins de 20 ans des opportunités concrètes d'obtenir une formation professionnelle qualifiante;

DE DEMANDER au MELS de revoir les critères d'évaluation au niveau des demandes d'autorisations de cartes afin d'en exclure le critère adéquation formation emploi comme premier critère et ce, afin de permettre aux commissions scolaires de réduire le décrochage scolaire;

DE FAIRE PARVENIR cette résolution à M. Daniel Desbiens, directeur de l'Éducation des adultes et action communautaire au MELS, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la ministre de l'Emploi et Solidarité sociale et à notre député provincial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2011-03-945 : DEMANDE MINISTÉRIELLE DE REDDITION DE COMPTES SUR LES MANUELS SCOLAIRES

ATTENDU la lettre en date du 3 février 2011 de la sous-ministre du MELS, M^{me} Louise Pagé, demandant aux commissions scolaires une reddition de comptes détaillée concernant les achats de manuels scolaires;

ATTENDU que cette reddition de comptes est exigée aux commissions scolaires avant le 4 avril 2011;

ATTENDU qu'annuellement les commissions scolaires divulguent, dans leurs états financiers, le montant global de la dépense en manuels scolaires au MELS, le tout en conformité avec l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que ces états financiers font l'objet d'une vérification externe;

ATTENDU que le détail de l'information demandé n'a pas été à l'origine compilé par les commissions scolaires;

ATTENDU que, pour répondre à cette demande, les commissions scolaires devraient investir des sommes, des ressources et du temps considérables dans un contexte de coupure budgétaire;

ATTENDU les contraintes budgétaires de la Loi 20 (projet de loi 100) imposées par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Lyne Beauchamp, s'est clairement engagée, lors d'une réunion tenue en novembre 2010 avec des membres de l'ADIGECS (Association des directeurs généraux des commissions scolaires), à réduire les formalités administratives;

ATTENDU que, le 11 novembre 2010, la ministre responsable de l'administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor, M^{me} Michelle Courchesne, indiquait dans un communiqué qu'un mandat avait été confié au ministère de l'Éducation afin de réduire la bureaucratie et les délais administratifs;

ATTENDU que M^{me} Courchesne a mentionné, lors de la conférence de presse qui s'est tenue le 11 novembre 2010, qu'elle visait à réduire les rapports et à mettre fin au « red tape » selon un article de journal publié le 12

novembre 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE le Conseil des commissaires s'oppose formellement à cette demande de reddition de comptes détaillée concernant les manuels scolaires;

QUE le Service des ressources financières ne donne pas suite à cette demande.

DE FAIRE PARVENIR cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à notre député provincial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2011-03-946 : MOTION DE FÉLICITATIONS À M. SYLVAIN TREMBLAY

Description de la situation : Le Conseil des commissaires tient à féliciter le directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, M. Sylvain Tremblay, pour son excellent travail dans la mise sur pied d'une formation professionnelle adaptée à la reconstruction d'Haïti.

ATTENDU le leadership assumé par le directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier tout au long de la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE ce projet à caractère humanitaire s'appuie sur l'une des valeurs de notre planification stratégique : la coopération;

ATTENDU le succès et la qualité de ce projet organisé sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit du directeur du Centre de formation professionnelle, M. Sylvain Tremblay, pour le professionnalisme et le leadership démontrés dans la mise sur pied d'une formation professionnelle adaptée à la reconstruction d'Haïti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 11 est traité immédiatement

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 CC-2011-03-947 : OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2011-2012

Description de la situation : Ce document vise à rendre public les objectifs, les principes et les critères de

répartitions des allocations allouées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) entre les établissements ainsi que les objectifs, principes et critères servant à déterminer le montant que la Commission scolaire conserve pour ses besoins et ceux de ses comités, tel que spécifié à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il précise l'encadrement général ainsi que les modalités que la Commission scolaire entend prendre pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'allocation des ressources et ce, de façon équitable.

VU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à répartir équitablement ses ressources financières et à rendre publics les objectifs de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués;

VU la consultation du Comité consultatif de gestion, conformément à l'article 183 de la LIP;

VU la consultation du Comité de parents, conformément aux articles 193.1 et 275 de la LIP;

VU la consultation des Conseils d'établissement, conformément à l'article 275 de la LIP;

VU la consultation du comité EHDAA, conformément à l'article 187 de la LIP;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2011-2012.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC-2011-540.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.6 CC-2011-03-948 : SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Description de la situation : La semaine de l'action bénévole se déroule cette année du 10 au 16 avril 2011 et c'est le moment privilégié pour souligner leur implication. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des bénévoles qui œuvrent dans nos établissements;

ATTENDU l'importance du travail des bénévoles pour le mieux être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les bénévoles accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 CC-2011-03-949 : SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Description de la situation : La Commission scolaire profite de la semaine thématique des employés de soutien administratif qui se déroulera du 18 au 22 avril prochain, pour remercier l'ensemble de son personnel de soutien œuvrant dans ses établissements.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail du personnel de soutien;

ATTENDU l'importance du personnel de soutien pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que le personnel de soutien accomplit auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 CC-2011-03-950 : DÉLÉGUÉ OFFICIEL À LA SOCIÉTÉ GRICS

Description de la situation : La Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS). Le contrat de participation avec la GRICS stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE M. Normand Bélanger, en sa qualité de directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire Pierre-Neveu à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, M. Hugo Charbonneau, directeur des ressources informatiques et matérielles, soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

8. SUJET(S) RELATIF(S) AUX SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 CC-2011-03-951 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2011-2012

Description de la situation : Les écoles établies par la Commission scolaire ne peuvent dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique adopté par le gouvernement. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs.

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU que le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2011-03-952 : POLITIQUE LINGUISTIQUE

Description de la situation : Le Plan d'action du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire prévoit que « chaque commission scolaire devra avoir une politique linguistique, notamment en ce qui concerne l'apprentissage du français et les communications avec les parents ».

ATTENDU les axes d'intervention 3 et 4 de l'orientation 1 de notre plan stratégique concernant la maîtrise de la langue française,

ATTENDU les consultations effectuées auprès du Comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des directions d'établissement et des directions de services;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER la Politique linguistique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA

FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 CC-2011-03-953 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LE CFP DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2011-2012

Description de la situation : Un centre d'éducation des adultes ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'établissement du CFP de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans le CFP de Mont-Laurier pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

10.1 CC-2011-03-954 : RÉFECTION PARTIELLE DE LA FENESTRATION (PHASE II) : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection d'une partie de la fenestration de l'école Saint-Joseph (EPSJ) de Mont-Laurier.

VU l'article 31 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50690 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Les Constructions Desmera inc**, la réalisation du projet de réfection partielle de la fenestration à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **595 000\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2011-03-955 : RÉSEAU FIBRES OPTIQUES : VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES (FIBRE CSPN)

Description de la situation : Depuis l'été 2006, la Commission scolaire Pierre-Neveu et ses 20 partenaires municipaux et privés sont propriétaires d'un réseau de fibres optiques couvrant la totalité de la MRC (longueur de 380 km de fibres reliant 120 bâtiments).

Dans la majorité des 256 tronçons que comporte le réseau, il y a des fibres excédentaires qui sont non utilisées (fibres fusionnées prêtent à l'emploi). Plusieurs de ces fibres inutilisées sont détenues en copropriété et sont réparties en fonction du nombre de fibres payées par chaque propriétaire sur un tronçon donné lors de la construction. Il y a également plusieurs fibres excédentaires qui sont la propriété d'un unique partenaire (la CSPN possède des fibres excédentaires dans tous les tronçons dont elle est présente).

La Convention entre les propriétaires stipule que les fibres excédentaires appartenant à un seul propriétaire, ce dernier est libre de céder, louer ou vendre ses fibres comme il l'entend.

La compagnie Vidéotron, qui est partenaire du réseau, est intéressée à se porter acquéreur de 4 fibres reliant les tronçons de Mont-Laurier à la Ville de Rivière-Rouge.

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron désire se porter acquéreur de 4 fibres reliant les tronçons de Mont-Laurier à la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron est partenaire du réseau de fibres optiques et jouit donc de tous les droits et avantages que lui confère ce statut;

ATTENDU l'article 10.1.2 de la Convention entre les propriétaires qui stipule que les partenaires peuvent se vendre, se céder, s'échanger ou se louer une ou plusieurs fibres, sans aucune restriction;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu possède un minimum de 4 fibres excédentaires reliant la ville de Mont-Laurier à celle de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron a déposé une offre d'achat conforme aux coûts de construction initiaux (2005) majorée à l'IPC jusqu'en 2010;

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron désire prendre possession des 4 fibres au plus tard à la fin avril, mais désire avoir un engagement ferme avant le 11 mars 2011 afin de pouvoir respecter ses obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'AUTORISER LA VENTE à la compagnie Vidéotron de 4 fibres excédentaires reliant la Ville de Mont-Laurier à celle de Rivière-Rouge, pour un montant de 101 076 \$ (+ taxes).

D'AUTORISER le directeur général de la Commission scolaire Pierre-Neveu à signer tous documents relatifs à la vente de ces fibres excédentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2011-03-956 : RÉSEAU FIBRES OPTIQUES : VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES (FIBRES EN COPROPRIÉTÉ)

Description de la situation : Depuis l'été 2006, la Commission scolaire Pierre-Neveu et ses 20 partenaires municipaux et privés sont propriétaires d'un réseau de fibres optiques couvrant la totalité de la MRC (longueur de 380 km de fibres reliant 120 bâtiments).

Dans la majorité des 256 tronçons que comporte le réseau, il y a des fibres excédentaires qui sont non utilisées (fibres fusionnées prêtent à l'emploi). Plusieurs de ces fibres inutilisées sont détenues en copropriété et sont réparties en fonction du nombre de fibres payées par chaque propriétaire lors de la construction sur un tronçon donné.

La Convention entre propriétaires stipule que les fibres excédentaires en copropriété peuvent être vendues, cédées, échangées ou louées de gré à gré à l'un des partenaires. Le Comité de gérance doit alors tenir une réunion et chaque membre délégué doit voter (le % de vote de chaque partenaire est proportionnel au montant payé pour la construction du réseau global).

La compagnie Vidéotron, qui est partenaire du réseau, est intéressée à se porter acquéreur de 4 fibres reliant les tronçons de Mont-Laurier à la Ville de Rivière-Rouge (24 tronçons sur une distance de 64,2 km).

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron désire se porter acquéreur de 4 fibres reliant les tronçons de Mont-Laurier à la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron est partenaire du réseau de fibres optiques et jouit donc de tous les droits et avantages que lui confère ce statut;

ATTENDU l'article 10.1.2 de la Convention entre les propriétaires qui stipule que les partenaires peuvent se vendre, se céder, s'échanger ou se louer une ou plusieurs fibres, sans aucune restriction;

ATTENDU QU' un minimum de 4 fibres excédentaires en copropriété reliant Mont-Laurier à Rivière-Rouge est disponible à la vente (appartenant à l'ensemble des partenaires);

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron a déposé une offre d'achat conforme aux coûts de construction initiaux majorée à l'IPC jusqu'en 2010;

ATTENDU la réunion du Comité de gérance du réseau qui aura lieu le jeudi 17 mars 2011 où la proposition d'achat sera exposée à l'ensemble des partenaires;

ATTENDU QUE la majorité des délégués siégeant sur le Comité de gérance du réseau n'ont pas le pouvoir de voter séance tenante et que les décisions seront prises individuellement à la séance mensuelle du conseil municipal de chacune des municipalités (avril);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu possède 44,5% des voix dans le réseau et qu'une majorité simple (50%+1) permet de conclure la transaction;

ATTENDU QUE les résultats des votes ne seront pas connus avant la mi-avril et que la compagnie Vidéotron désire prendre possession des 4 fibres au plus tard à la fin avril;

ATTENDU QUE Vidéotron désire avoir un engagement ferme avant le 11 mars 2011 afin de pouvoir respecter ses obligations et que l'offre d'achat déposée est conditionnelle à ce qu'elle puisse obtenir la confirmation ou non de l'achat de 4 fibres d'ici cette date (peu importe la provenance des fibres);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu doit s'engager par écrit à la vente de ses 4 fibres avant le 11 mars 2011, sinon la vente des fibres en copropriétés sera impossible;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'AUTORISER LA VENTE à la compagnie Vidéotron de 4 fibres excédentaires appartenant à la copropriété reliant la Ville de Mont-Laurier à celle de Rivière-Rouge, pour un montant total de 101 076 \$ (+taxes) dont 62 358 \$ (+taxes) à la Commission scolaire Pierre-Neveu et 38 718 \$ (+taxes) aux partenaires.

D'AUTORISER le directeur général de la Commission scolaire Pierre-Neveu à signer tous documents relatifs à la vente de ces fibres excédentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 CC-2011-03-957 : RÉSEAU FIBRES OPTIQUES – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Description de la situation : Depuis l'été 2006, la Commission scolaire Pierre-Neveu et ses 20 partenaires municipaux et privés sont propriétaires d'un réseau de fibres optiques couvrant la totalité de la MRC (longueur de 380 km de fibres reliant 120 bâtiments).

La gestion du réseau de fibres optiques est assumée par le Comité de gérance et est balisée par la Convention entre propriétaires du réseau global de fibres optiques (section 8). Le comité est composé d'autant de membres qu'il y a de partenaires.

La Commission scolaire, par l'entremise de son directeur des ressources matérielles et informatiques, agit à titre de gérant du réseau. Le rôle et la responsabilité du gérant sont : planifier et coordonner les réunions du Comité de gérance, voir à la réparation des bris et de l'entretien du réseau, coordonner les travaux d'expansions et tenir les plans à jour, assurer le suivi financier et le partage des frais récurrents et autres coûts pour les 21 partenaires du réseau, gérer les appels d'offres pour l'entretien et la réparation, collaborer avec les télécommunicateurs majeurs et le MTQ.

Le Comité de gérance doit être en mesure de prendre les décisions en lien avec la gestion courante du réseau. Chaque membre délégué sur le Comité de gérance doit pouvoir exercer son droit de vote (le % de vote de

chaque partenaire est proportionnel au montant payé pour la construction du réseau global). La Commission scolaire possède 44,5% des votes.

ATTENDU QUE les représentants des partenaires sur le Comité de gérance doivent pouvoir jouir d'une certaine liberté d'action afin de pouvoir gérer efficacement le réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE le Comité de gérance est régit par la *Convention entre propriétaires du réseau global de fibres optiques*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire possède 44,5% des votes;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles et informatiques agit à titre de gérant du réseau pour l'ensemble des partenaires.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE MANDATER le directeur général au Comité de gérance avec le pouvoir de prendre des décisions ayant un impact financier inférieur à 50 000\$;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et informatiques à agir à titre de substitut au directeur général avec le pouvoir de prendre des décisions ayant un impact financier inférieur à 25 000\$;

DE DEMANDER aux 20 partenaires de nommer un représentant au Comité de gérance avec le pouvoir de prendre des décisions permettant la gestion efficace du réseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

CC-2011-03-958 : MOTION DE FÉLICITATIONS À MESDAMES ANGÈLE GAGNON ET CHRISTINE CÔTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de Mesdames Angèle Gagnon et Christine Côté pour leur participation à la marche de la persévérance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les commissaires Alain Desjardins (R-R) et Louise Bellefeuille quittent la séance à 21h05.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 15 février 2011.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

Comité consultatif EHDAA

Les commissaires Guylaine Chayer et Maryse Thauvette résument la dernière rencontre du comité.

12.4 Rapport des commissaires-parents

M^{me} Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

La commissaire Lysette Gagnon quitte la séance à 21h58.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

14.1 Communication

Le commissaire Pierre Charbonneau apporte des commentaires sur certaines communications.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Accusé réception de la Ville de Mont-Laurier concernant la traverse piétonnière du pont Reid.

15.2 Copie de résolution de la C.S. de la Seigneurie-des-Mille-Îles concernant les manuels scolaires.

15.3 Copie de résolution de la C.S. English-Montréal concernant une demande de remboursement des dépenses encourues pour la gestion de la grippe pandémique A (H1N1).

15.4 Lettre du MELS concernant le programme d'études actualisé Mécanique d'engins de chantier.

15.5 Lettre de la direction générale du financement et de l'équipement concernant le montant de la péréquation qui sera versé à notre Commission scolaire.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

16.1 Calendriers scolaires 2011-2012 et 2012-2013.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et aucun commentaire.

18. CC-2011-03-959 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Claude Bartolini propose la levée de la séance à 22h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 5 avril 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Stéphane Gauthier, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon et Mélanie Grenier sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-04-960: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 8 mars 2011:

- 4.1 Adoption.
- 4.2 Suivi.
- 5. Période de questions et correspondance des élèves.
- 6. Période de questions du public (10 minutes).
- 7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Rescision de la résolution CC-2011-03-949 : Semaine du personnel de soutien administratif.
 - 7.2 Semaine du personnel de soutien administratif.
 - 7.3 Comité sur l'ordre de la reconnaissance scolaire.
 - 7.4 Comité de révision du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs.
- 7.5 Vacance au Conseil des Commissaires :
 - 7.5.1 Procédure.
 - 7.5.2 Profil et critères d'appréciation.
 - 7.5.3 Consultation du Comité de parents.
- 7.6 Désignation du Protecteur de l'élève adjoint.
- 7.7 Implantation du nouveau bulletin.
- 8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 8.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Calendrier scolaire 2011-2012 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.
 - 9.2 Calendrier scolaire 2012-2013 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 10.1 Exploitation des services alimentaires des cafétérias : Prolongement de contrat.
- 11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidente.
 - 11.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 11.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 11.5 Rapport du directeur général.
- 12. Période de questions du public (10 minutes).
- 13. Autres affaires.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de document :
 - 15.1 Service de garde en milieu scolaire-règles de fonctionnement 2011-2012.
- 16. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2011

4.1 CC-2011-04-961 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2011

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal du 8 mars 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 SUIVI

7.4 Demande ministérielle de reddition de comptes sur les manuels scolaires

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'une conférence téléphonique se tiendra avec le MELS à ce sujet.

10.4 Réseau fibres optiques – mandat au directeur général

Le directeur général, M. Normand Bélanger, résume les discussions du comité de gérance.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

Le point 8.1 est traité immédiatement.

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 CC-2011-04-962 : PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : À chaque année, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU la clause 7-3.07 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu concernant l'adoption d'un plan d'effectifs pour le secteur général (autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde);

VU les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 de l'entente locale;

ATTENDU QUE le plan d'effectifs sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année scolaire 2011-2012.

Le plan d'effectifs est déposé aux archives officielles sous la cote CC-2011-535.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2011-04-963 : RESCISION DE LA RÉOLUTION CC-2011-03-949 : SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Description de la situation : La mauvaise semaine avait été indiquée lors de l'adoption de la résolution en mars 2011.

ATTENDU QUE la semaine du personnel de soutien administratif se déroulera du 24 au 30 avril 2011 au lieu 18 au 22 avril 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE RESCINDER la résolution CC-2011-03-949 adoptée le 8 mars 2011 concernant la semaine du personnel de soutien administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2011-04-964 : SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Description de la situation : La Commission scolaire profite de la semaine thématique des employés de soutien administratif qui se déroulera du 24 au 30 avril prochain, pour remercier l'ensemble de son personnel de soutien œuvrant dans ses établissements.

ATTENDU QUE la semaine du personnel de soutien administratif se déroulera du 24 au 30 avril 2011;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail du personnel de soutien;

ATTENDU l'importance du personnel de soutien pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que le personnel de soutien accomplit auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2011-04-965 : COMITÉ SUR L'ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE

Description de la situation : Le regroupement des commissions scolaires des Laurentides tiendra son gala annuel le 7 mai prochain à Mont-Laurier. Lors de ce gala, la Commission scolaire soulignera l'engagement de 2 membres de son personnel à la réussite scolaire. Afin de sélectionner les récipiendaires, un comité doit être formé.

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requière la présence de commissaires sur différents comités;

ATTENDU QUE la Commission scolaire est membre du regroupement des commissions scolaires des Laurentides;

ATTENDU l'importance de souligner le succès et l'implication de notre personnel;

ATTENDU QUE la présidente, M^{me} Martine Loignon, est d'office sur tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE les commissaires suivants soient nommés sur le Comité de l'ordre de la reconnaissance scolaire : Jacqueline Faucher, Mélanie Grenier, Claude Bartolini et un commissaire-parent à déterminer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2011-04-966 : COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET POUVOIRS

Description de la situation : La Commission scolaire est une personne morale de droit public; à ce titre, elle possède les droits, exerce les pouvoirs et est assujettie aux obligations que lui confèrent la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les autres lois qui lui sont applicables. Elle est également régie par le Code civil du Québec.

L'article 174 de la LIP permet à la Commission scolaire de déléguer, par règlement, certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au Comité exécutif, au directeur général ou à un autre membre du personnel cadre. La délégation est un outil que se donne la Commission scolaire pour rencontrer les exigences de sa mission. Cet outil se veut un reflet de la culture de l'organisation axée sur la reconnaissance de l'autonomie de gestion.

Le *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* a été adopté en mai 2004. Depuis cette date, plusieurs changements législatifs ont été effectués et nécessitent une révision de ce règlement. Notons, par exemple, l'entrée en vigueur du projet de loi 88 (LIP) et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requière la présence de commissaires sur différents comités;

ATTENDU les changements législatifs à la *Loi sur l'Instruction publique*, à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et aux lois applicables à la Commission scolaire;

ATTENDU QUE la présidente, M^{me} Martine Loignon, est d'office sur tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

DE MANDATER le comité de vérification pour réviser le Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 VACANCE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES

7.5.1 CC-2011-04-967 : PROCÉDURE

Description de la situation: Le Conseil des commissaires peut adopter une procédure pour combler le poste vacant de la circonscription # 5.

ATTENDU l'avis donné au Conseil des commissaires de la fin du mandat du commissaire de la circonscription # 5, conformément à l'article 198 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011* et de la *Loi sur les élections scolaires*, la vacance à un poste de commissaire est comblée par le Conseil des commissaires par voie de nomination, après consultation du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Jacqueline Faucher

D'ADOPTER la procédure de nomination de commissaire pour combler la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5, telle que décrite ci-après :

1. Le Conseil des commissaires établit par voie de résolution les principaux éléments du profil recherché et des critères d'appréciation des propositions de nomination pour le poste vacant de commissaire, dans le respect des qualités et inéligibilités énoncées à la *Loi sur les élections scolaires*.
2. Les commissaires qui le désirent soumettent par écrit à la présidente des propositions de candidatures, au plus tard le 29 avril 2011. Les propositions seront accompagnées du curriculum vitae du ou de la candidat(e) ou des motifs au soutien de la proposition. La décision de nomination d'un commissaire pour combler un poste vacant au sein du Conseil étant confiée aux membres du Conseil, seule une proposition soumise par un commissaire est recevable.
3. Un avis de consultation sera transmis, par le secrétaire générale, au Comité de parents qui se réunit le 27 avril 2011. L'avis de consultation décrira les limites de la circonscription électorale visées, telles que figurant à la résolution d'adoption de la division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales et en vigueur. L'avis mentionnera également les exigences de la *Loi sur les élections scolaires* en matière de qualités requises et inéligibilités ainsi que la description du profil recherché et des critères d'appréciation des propositions de nomination, adoptés par le Conseil des commissaires. Le Comité de parents transmettra son avis sur le profil recherché et les critères d'appréciation au secrétaire général au plus tard le 2 mai 2011.
4. Lors de la séance du Conseil des commissaires du 3 mai 2011, la présidente soumettra au Conseil les propositions de nomination qu'elle aura reçues et le nom des commissaires qui les ont présentées. Les

personnes dont le nom a été proposé ne sont pas invitées à assister à la séance du Conseil où ce dernier se prononcera sur la nomination d'un commissaire.

5. Le Conseil procèdera à la nomination de la personne ayant obtenu le plus grand nombre de votes.
6. En vertu des règles de procédure régissant la tenue des séances du Conseil des commissaires, ce dernier peut, par résolution, décider de procéder par vote secret. À cette fin, le décompte est confié au secrétaire et à un scrutateur nommé par l'assemblée. Selon les dites règles de procédure et en vertu de la *Loi sur l'Instruction publique*, la présidente a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. En l'espèce, la nomination du commissaire sera soumise au scrutin secret. Les membres du Conseil inscriront sur un bulletin de vote un seul nom parmi le nom des personnes proposées. La présidente exercera sa voix prépondérante au même moment qu'elle vote à titre de membre du Conseil, en consignnant par écrit son vote prépondérant sur un 2^e bulletin de vote distinct. Elle initialera ce 2^e bulletin. Lors du dépouillement des votes, le scrutateur et le secrétaire ont recours au vote prépondérant de la présidente uniquement s'ils constatent qu'il y a égalité des voix. Le dépouillement des votes est effectué à huis-clos en la seule présence du secrétaire et du scrutateur. Ils doivent rejeter le bulletin de vote sur lequel plus d'un nom est inscrit. Le secrétaire annonce au Conseil le nom de la personne ayant obtenu le plus grand nombre de votes.
7. Après l'annonce du résultat du scrutin secret, le Conseil nomme, par voie de résolution, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes.
8. Le commissaire nommé pour combler la vacance au sein du Conseil l'est pour la durée non écoulée du mandat du commissaire dont le mandat a pris fin.
9. Le commissaire nommé prêtera serment, conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*, dans les trente jours de son entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5.2 CC-2011-04-968 : PROFIL ET CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Description de la situation: Suite à l'adoption d'une procédure pour combler la vacance au poste de la circonscription # 5, le Conseil doit adopter un profil recherché et des critères d'appréciation des candidats.

ATTENDU que le Conseil des commissaires doit combler la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5 en raison de la fin du mandat du commissaire occupant ce poste, dont avis a été donné au Conseil, et qu'à cette fin le Conseil doit procéder par nomination, après consultation du Comité de parents;

ATTENDU les qualités d'un commissaire et les motifs d'inéligibilité énoncés à la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU la procédure de nomination de commissaires pour combler la vacance au poste de commissaire telle qu'adoptée à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ÉTABLIR le profil recherché et les critères d'appréciation à la lumière desquels seront examinées les propositions de nomination pour le poste vacant de commissaire, dans le respect des qualités et

inéligibilités énoncées à la *Loi sur les élections scolaires*;

D'ADOPTER à cette fin le profil et les critères d'appréciation auxquels est jointe une description des qualités d'un commissaire et un sommaire des motifs d'inéligibilité énoncés à la *Loi sur les élections scolaires* ainsi que la description du territoire de la circonscription # 5, selon la résolution d'adoption de la division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales et en vigueur.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote CC-2011-586.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5.3 CC-2011-04-969 : CONSULTATION DU COMITÉ DE PARENTS

Description de la situation: La Loi prévoit que le Conseil des commissaires doit consulter le Comité de parents avant de combler le poste vacant de la circonscription # 5.

ATTENDU la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5 en raison du décès de M. Christian Lachaine;

VU les prescriptions de la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011*, et de la *Loi sur les élections scolaires* pour combler un poste de commissaire devenu vacant avant la fin de son mandat, telles qu'en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit combler ce poste vacant par voie de nomination, après consultation du Comité de parents;

ATTENDU le profil recherché et les critères d'appréciation adoptés par le Conseil des commissaires le 5 avril 2011, pour combler la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Claude Bartolini

D'ADOPTER l'Avis de consultation du Comité de parents.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote CC-2011-587.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 CC-2011-04-970 : DÉSIGNATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ADJOINT

Description de la situation : Lors du Conseil des commissaires du 1^{er} février dernier, M. Raynald Labelle a été nommé Protecteur de l'élève. Le Conseil a mandaté le Comité de sélection, qui a procédé aux dernières entrevues, d'examiner la possibilité d'offrir le poste d'adjoint à une candidature non retenue.

VU la résolution CC-2011-02-928;

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01) de la Commission scolaire ;

ATTENDU QUE M. Gilles Taillon a été rencontré lors des dernières entrevues ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection, formé de représentants des commissions scolaires partenaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR le ou la commissaire Guy Quevillon

DE DÉSIGNER M. Gilles Taillon à titre de Protecteur de l'élève adjoint à partir du 5 avril 2011 et jusqu'au 30 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 CC-2011-04-971 : IMPLANTATION DU NOUVEAU BULLETIN

Description de la situation : Un nouveau bulletin est en cours d'implantation et plusieurs problèmes se posent. La Table régionale de concertation des directions générales des commissions scolaires de Laval, des Laurentides et de Lanaudière nous demande d'appuyer leur position dans ce dossier.

ATTENDU la résolution # 2010-2011-03 de la Table régionale de concertation des directions générales des commissions scolaires de Laval, des Laurentides et de Lanaudière ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de :

- se positionner de façon claire et précise dans ce dossier et d'envoyer dans les plus brefs délais une communication écrite à toutes les instances à cet effet, afin de nous permettre de former notre personnel en avril et mai;
- clarifier les concepts et donner une orientation claire au niveau de la pondération des connaissances versus les compétences;
- soutenir les milieux scolaires en diffusant des informations précises selon un échéancier établi qui tient compte de la réalité organisationnelle des commissions scolaires et des établissements scolaires;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à notre député provincial de Labelle et à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CC-2011-04-972 : CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012 : SECTEURS PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Description de la situation : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU QUE le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès du Comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2011-2012 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2011-04-973 : CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013 : SECTEURS PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Description de la situation : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU QUE le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès du Comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2012-2013 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUE ET MATÉRIELLE

10.1 CC-2011-04-974 : EXPLOITATION DES SERVICES ALIMENTAIRES DES CAFÉTÉRIAS : PROLONGEMENT DE CONTRAT

Description de la situation : Depuis juin 2006, la Commission scolaire Pierre-Neveu retenait les services de la firme Chartwell's, pour l'exploitation de services alimentaires des cafétérias de l'*École du Méandre* et de l'*École Polyvalente Saint-Joseph*. L'entente initiale d'une durée de 5 ans se termine en juin 2011. Il est suggéré de prolonger le contrat de 1 an afin de faire une bonne évaluation des services et des points à améliorer (si nécessaire).

ATTENDU QUE les contrats de service pour l'exploitation des cafétérias ne sont pas régis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), car il n'y a pas de dépense de fonds publics;

ATTENDU la recommandation des conseils d'établissements des deux écoles concernées à l'effet de prolonger l'entente pour une durée d'un an;

ATTENDU le bon esprit de collaboration qui existe entre les parties;

ATTENDU l'entente intervenue avec le Service des ressources matérielles spécifiant le gel des prix du menu du jour (3,80\$) jusqu'au 30 juin 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

DE PROLONGER l'entente actuelle avec la firme Chartwell's jusqu'au 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION

11.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

11.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 15 mars 2011.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation

Aucun rapport.

11.4 Rapport des commissaires-parents

M^{me} Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

11.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

13. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

- 14.1 Lettre de remerciements du CFP concernant l'engagement de la Commission scolaire lors de la soirée des diplômés.
- 14.2 Accusé de réception du MELS concernant les critères d'évaluation des demandes d'autorisations à la carte en formation professionnelle.
- 14.3 Accusé de réception du MELS concernant notre opposition à la demande ministérielle de reddition de comptes sur les manuels scolaires.
- 14.4 Accusé réception du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant les critères d'évaluation des demandes d'autorisations à la carte en formation professionnelle.
- 14.5 Accusé réception du directeur de l'Éducation des adultes et de l'Action communautaires du MELS concernant les critères d'évaluation des demandes d'autorisations à la carte en formation professionnelle.
- 14.6 Copie de résolution de la C.S. des Rives-du-Saguenay concernant la demande du vérificateur général du Québec de procéder à deux vérifications annuelles.
- 14.7 Lettre de la FCSQ adressée à M^{me} Chantal Longpré, présidente de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement, concernant le nouveau parti de M. François Legault.
- 14.8 Lettre de la FCSQ adressée à M. François Legault, de la Coalition pour l'avenir du Québec, concernant la détermination de la Fédération à défendre les acquis sociaux et démocratiques du système public d'éducation.

15. DÉPÔT DE DOCUMENT

- 15.1 Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2011-2012.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et aucun commentaire.

17. CC-2011-04-975 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Jacqueline Faucher propose la levée de la séance à 21h50.

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 3 mai 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-05-976: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Jacqueline Faucher propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 5 avril 2011:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Projet de loi n°133.
 - 7.2 Vacance au Conseil des commissaires :
 - 7.2.1 Présentation des propositions.
 - 7.2.2 Huis-clos.
 - 7.2.3 Désignation d'un scrutateur.
 - 7.2.4 Scrutin secret.
 - 7.2.5 Nomination.
 - 7.3 Motion de félicitations : Projet « Se découvrir par le jeu VIP ».
 - 7.4 Ordre de la reconnaissance scolaire 2010-2011.
 - 7.5 Règles budgétaires 2011-2012.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2011-2012.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Calendrier scolaire 2011-2012 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 10.1 Taux d'intérêt sur les comptes impayés.
11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidente.
 - 11.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 11.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 11.5 Rapport du directeur général.
12. Période de questions du public (10 minutes).
13. Autres affaires.
14. Correspondance.
15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Nomination des commissaires aux différents comités de la Commission scolaire.
 - 15.2 Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires
 - 15.3 Politique d'achat de biens et de services.
 - 15.4 Politique sur la révision d'une décision concernant un élève.
16. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2011

4.1 CC-2011-05-977 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2011

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal du 5 avril 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

4.9 SUIVI

Aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2011-05-978 : PROJET DE LOI N° 133

Description de la situation : La Commission scolaire désire réagir au projet de loi n° 133 (*Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*). Ce projet de loi traite de la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

ATTENDU QUE les commissions scolaires sont déjà assujetties à la *Loi sur l'instruction publique*, la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Loi 100*, entre autres, qui établissent clairement les obligations et responsabilités des commissions scolaires en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles qu'elles doivent administrer.

ATTENDU QUE ce projet de loi nie l'autonomie de nos gouvernements locaux démocratiquement élus;

ATTENDU QUE les commissions scolaires produisent déjà un plan stratégique, des plans d'action annuels, un budget et un rapport annuel;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 133 viendrait hausser significativement la lourdeur de la gestion administrative;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

DE DEMANDER au gouvernement de soustraire les commissions scolaires à l'application du projet de loi n° 133, *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la présidente du Conseil du trésor, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à notre député provincial.

7.2 VACANCE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES

7.2.1 PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Description de la situation: Une procédure a été adoptée pour combler la vacance au poste de la circonscription # 5 et la présidente doit présenter les propositions qu'elle a reçues.

ATTENDU la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5 en raison du décès du commissaire Christian Lachaine;

VU les prescriptions de la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011* et de la *Loi sur les élections scolaires* pour combler un poste de commissaire devenu vacant, telles qu'en vigueur;

VU la consultation menée auprès du Comité de parents, conformément à la *Loi sur les élections scolaires*;

VU la procédure de nomination pour combler la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5, dûment adoptée le 5 avril 2011 en vertu de la résolution CC-2011-04-967;

VU le profil recherché et les critères d'appréciation à la lumière desquels seront examinées les propositions de nomination au poste vacant de commissaire de la circonscription # 5, tels qu'adoptés en vertu de la résolution CC-2011-04-967;

ATTENDU QUE les informations et documents au soutien des candidatures reçues par la présidente ont été déposés aux membres du Conseil;

La présidente soumet au Conseil les propositions de nomination qu'elle a reçues pour le poste de commissaire de la circonscription # 5 et le nom des commissaires qui les ont présentées, soit :

- Le commissaire Claude Bartolini présente M. Denis Moreault.
- Le commissaire Stéphane Gauthier présente M. Gilbert Massé.

7.2.2 CC-2011-05-979 : HUIS-CLOS

Description de la situation: Une procédure a été adoptée pour combler la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5. Le Conseil peut siéger à huis-clos pour discuter des candidatures.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Guy Quevillon

DE SIÉGER à huis-clos pour discuter des candidatures soumises et délibérer sur les propositions de candidature au poste de commissaire de la circonscription # 5.

Il est 19h15.

La commissaire Guylaine Chayer propose la réouverture de la séance.

Il est 19h28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.3 CC-2011-05-980 : DÉSIGNATION D'UN SCRUTATEUR

Description de la situation: Une procédure a été adoptée pour combler la vacance au poste de la circonscription # 5. En vertu des règles régissant la tenue des séances du Conseil des commissaires, le décompte d'un vote secret est confié au secrétaire et à un scrutateur nommé par l'assemblée.

VU les règles de procédure régissant la tenue des séances du Conseil des commissaires;

VU la procédure de nomination pour combler la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5, dûment adoptée le 5 avril 2011 en vertu de la résolution CC-2011-04-967;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Lysette Gagnon

DE DÉSIGNER M. Normand Bélanger pour agir à titre de scrutateur;

QUE les bulletins de vote recueillis soient placés sous scellé par le secrétaire et le scrutateur à l'issue du vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.4 SCRUTIN SECRET

Description de la situation: Une procédure a été adoptée pour combler la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5. Le Conseil tient un scrutin secret

VU la procédure de nomination pour combler la vacance au poste de commissaire de la circonscription # 5, dûment adoptée le 5 avril 2011 en vertu de la résolution CC-2011-04-967;

ATTENDU qu'il y a plus d'une candidature au poste de commissaire de la circonscription # 5, la présidente appelle le vote secret.

Après avoir procédé au dépouillement du vote, le secrétaire et le scrutateur annoncent aux membres du Conseil des commissaires le nom de la personne ayant recueilli le plus grand nombre de votes.

7.2.5 CC-2011-05-981 : NOMINATION

Description de la situation: Une procédure a été adoptée pour combler la vacance au poste de la

circonscription # 5. Après le vote secret, le Conseil nomme, par voie de résolution, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes.

ATTENDU les résultats du scrutin secret tenu sur les propositions de candidatures pour la nomination du commissaire de la circonscription # 5;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Stéphane Gauthier

DE NOMMER M. Gilbert Massé au poste de commissaire de la circonscription # 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2011-05-982 : MOTION DE FÉLICITATIONS : PROJET « SE DÉCOUVRIR PAR LE JEU VIP »

Description de la situation : Dans le cadre du renouveau pédagogique, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a intégré, dans le programme de l'école québécoise, le domaine «Orientation et Entrepreneuriat» dont l'approche orientante fait partie intégrante afin de faciliter le cheminement des jeunes dans leurs carrières scolaire et professionnelle. Dans le cadre du Colloque sur l'approche orientante, le prix «Les Étoiles orientantes» a été instauré afin de reconnaître les personnes qui se distinguent par la réalisation de projets orientants dans le milieu scolaire. L'aspect novateur, le caractère original, la transférabilité du projet et la contribution au développement et à l'avancement de l'approche orientante sont les critères sur lesquels le jury s'appuie pour déterminer les trois projets gagnants.

Dominique Leblanc de la C. S. Pierre-Neveu, Julie Pellerin, de la C. S. des Samares, Marie Beaufort, de la C. S. de la Seigneurie des-Mille-Îles ont remporté le 2^e prix avec leur projet «Se découvrir par le jeu VIP» par lequel les élèves sont invités à une activité fort passionnante où la typologie de Holland et ses divers types de personnalité sont mis à l'avant-plan. Ce projet sensibilise les élèves quant à leur «devenir professionnel» et les aide dans leur quête identitaire. Ce projet orientant, transférable et innovateur permet aux jeunes de se découvrir par le jeu tout en prenant conscience de leurs forces, de leurs habiletés et de leurs aptitudes.

ATTENDU la réussite du projet innovateur «Se découvrir par le jeu VIP»;

ATTENDU l'importance de développer une approche orientante à notre commission scolaire ;

ATTENDU l'importance de souligner le succès et l'implication de notre personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de M^{me} Dominique Leblanc qui a participé à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2011-05-983 : ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE 2010-2011

Description de la situation : Le regroupement des commissions scolaires des Laurentides tiendra son gala annuel le 7 mai prochain à Mont-Laurier. Lors de ce gala, la Commission scolaire soulignera l'engagement de 2 membres de son personnel à la réussite scolaire. Afin de sélectionner les récipiendaires, un comité a été formé.

ATTENDU les appels de candidatures auprès des directions;

ATTENDU les recommandations du comité de l'ordre de la reconnaissance scolaire mis sur pied par le Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

QUE l'ordre de la reconnaissance scolaire 2010-2011 soit décerné aux personnes suivantes pour leur engagement à la réussite scolaire :

M^{me} Yvette Tremblay-Séguin (personnel engagé) et M. Normand Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2011-05-984 : RÈGLES BUDGÉTAIRES 2011-2012

Description de la situation : Les règles budgétaires 2011-2012 annoncent des compressions budgétaires de 373 460 \$ à la Commission scolaire Pierre-Neveu. Des compressions budgétaires seront nécessaires et elles auront un effet certain sur la réussite des élèves.

ATTENDU les règles budgétaires 2011-2012;

ATTENDU les compressions budgétaires récurrentes de l'ordre de 373 460 \$ à la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire provincial;

ATTENDU QUE le facteur d'abandon a été réduit de 5% en formation professionnelle pour le calcul de l'allocation de base et que cette réduction représente une compression budgétaire de l'ordre de 200 000 \$;

ATTENDU QUE ces coupures auront un effet négatif sur la réussite scolaire des élèves, l'atteinte des objectifs de notre planification stratégique et de ceux de la convention de partenariat;

ATTENDU QUE le ministre des Finances, lors du discours sur le budget, annonçait un financement complet des coûts de système en éducation et des investissements additionnels conformément aux annonces formulées par le premier ministre;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de revoir ses règles budgétaires 2011-2012;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au Premier ministre du Québec et à notre député provincial de Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 CC-2011-05-985 : SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2011-2012

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, lorsqu'un conseil d'établissement le demande ;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à convenir des modalités d'organisation avec les conseils d'établissements ;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la Commission scolaire d'exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense ;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le Conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin ;

VU le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* ;

ATTENDU les règles budgétaires de la Commission scolaire ;

ATTENDU la consultation des conseils d'établissements concernés ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ADOPTER le document « Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2011-2012 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 CC-2011-05-986 : CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012 DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier

scolaire des centres;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2011-2012 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.1 CC-2011-05-987 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES IMPAYÉS

Description de la situation : La *Loi sur l'instruction publique* ne fixant pas de taux maximal sur les comptes de taxe, il revient à la Commission scolaire de déterminer ce taux. Ce taux d'intérêt est aussi utilisé pour l'ensemble des comptes impayés.

VU l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à fixer un taux d'intérêt pour la taxe scolaire.

ATTENDU la nécessité de fixer un taux d'intérêt pour les comptes impayés;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ÉTABLIR le taux d'intérêt sur les comptes impayés à 14%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION

11.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

11.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 19 avril 2011.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation

Comité de vérification

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) résume la rencontre du 27 avril dernier. Le compte rendu est déposé.

Comité des améliorations, maintien et transformation du parc immobilier

Le commissaire Robin Plouffe résume la rencontre du comité.

11.4 Rapport des commissaires-parents

Aucun rapport.

11.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

La commissaire Lysette Gagnon quitte à 21h22.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

13. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

14.1 Lettre du MELS concernant le montant alloué à la C.S.P.N. pour la mesure Résorption du déficit d'entretien 2010-2011.

15. DÉPÔT DE DOCUMENT

15.1 Nomination des commissaires aux différents comités de la Commission scolaire.

15.2 Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires.

15.3 Politique d'achat de biens et de services.

15.4 Politique sur la révision d'une décision concernant un élève.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Pierre Charbonneau demande un suivi du dossier de la vente de la fibre optique.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe le Conseil que les municipalités ont commencé à transmettre leurs résolutions.

17. CC-2011-05-988 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 21h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 7 juin 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Mélanie Grenier et Robin Plouffe sont absents..

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources éducatives, M^{me} Claudine Millaire, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

La présidente souhaite la bienvenue au nouveau commissaire de la circonscription 5, M. Gilbert Massé.

Le secrétaire général, M. Claude Boudrias, informe les membres que M. Massé a été assermenté, conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*.

M. Gilbert Massé dépose son formulaire de dénonciation d'intérêt du *Code d'éthique et de déontologie des commissaires*.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-06-989: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Claude Bartolini propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 3 mai 2011:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Vacance au Comité exécutif :
 - 7.1.1 Procédure de nomination.
 - 7.1.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur.
 - 7.1.3 Présentation des propositions.
 - 7.1.4 Scrutin secret.
 - 7.1.5 Nomination.
 - 7.2 Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus (budget déficitaire).
 - 7.3 Nomination des commissaires aux différents comités de la Commission scolaire.
 - 7.4 Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires.
 - 7.5 Politique d'achat de biens et de services.
 - 7.6 Politique sur la révision d'une décision concernant un élève.
 - 7.7 Motion de félicitations : Prix d'excellence de la FCSQ.
 - 7.8 Nomination d'un représentant des groupes socioéconomiques et des groupes socio-communautaires au conseil d'établissement du Centre Christ-Roi.
 - 7.9 Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Structure administrative 2011-2012 du personnel cadre.
 - 8.2 Plan d'effectifs 2011-2012 des cadres de services et de centres.
 - 8.3 Plan d'effectifs 2011-2012 des cadres d'écoles.
 - 8.4 Confirmation de nomination au poste de direction de l'École du Val-des-Lacs et de l'École de la Lièvre-Sud.
 - 8.5 Confirmation de nomination au poste de coordonnatrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires.
 - 8.6 Recondution de nomination au poste de régisseur informatique.
 - 8.7 Recondution de nomination au poste de conseiller en gestion.
 - 8.8 Recondution de nomination au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
 - 8.9 Nomination au poste de gestionnaire administratif d'établissement.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectifs du personnel professionnel.
 - 9.2 Demande de retraite progressive : personnel professionnel.
 - 9.3 Congé sans traitement : personnel de soutien.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 10.1 Organisation scolaire 2011-2012.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :

- 11.1 Enregistrement légal du réseau de fibres optiques.
- 11.2 Réfection de l'entrée principale : École Saint-Joseph (854073).
- 11.3 Réaménagement secteur administration : Centre de formation professionnelle (854074).
- 11.4 Réfection des planchers : Le Pavillon (854072); École de l'Amitié (854030).
- 11.5 Réfection des salles de toilettes : Résidence Saint-Joseph (854065) et École Saint-Joseph (854073) secteur administration.
- 12. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 12.1 Méthode de calcul : Rémunération des commissaires 2011-2012.
- 13. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 13.1 Calendrier scolaire 2012-2013 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
- 14. Information :
 - 14.1 Rapport de la présidente.
 - 14.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 14.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 14.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 14.5 Rapport du directeur général.
- 15. Période de questions du public (10 minutes).
- 16. Autres affaires.
- 17. Correspondance.
- 18. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2011

4.1 CC-2011-06-990 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2011

La commissaire Maryse Thauvette propose que le procès-verbal du 3 mai 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10.....SUIVI

7.3 Motion de félicitations : projet « se découvrir par le jeu VIP »

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente le jeu VIP.

7.4 Ordre de la reconnaissance scolaire 2010-2011

Le directeur général, M. Normand Bélanger, remercie les commissaires de sa nomination et pour l'organisation de la soirée.

8.1 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2011-2012

Suite à la réception des règles du MELS, la pénalité d'absence lors des journées pédagogiques est passée de

14,95 \$ à 15,33 \$.

16. Questions et commentaires des commissaires

Le directeur général, M. Normand Bélanger, nous informe que les municipalités ont tous transmis leurs résolutions sur la vente de fibres optiques.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

Le point 7.7 est traité immédiatement.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.7 CC-2011-06-991 : MOTION DE FÉLICITATIONS : PRIX D'EXCELLENCE DE LA FCSQ

Description de la situation : Les Prix d'excellence de la FCSQ ont pour objectifs de souligner annuellement et de promouvoir le travail remarquable réalisé par les commissions scolaires. Dans la catégorie Éducation des adultes, la Commission scolaire Pierre-Neveu a obtenu ce prix grâce au projet «Didacti-Ciel» du Centre Christ-Roi. Didacti-Ciel rassemble des tutoriels de cours expressément créés et organisés en fonction des programmes du MELS. Didacti-CIEL est un projet pédagogique innovateur développé par Katy Harrouart, enseignante d'informatique.

ATTENDU la réussite du projet innovateur «Didacti-Ciel»;

ATTENDU l'importance de souligner le succès et l'implication de notre personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de M^{me} Katy Harrouart, enseignante d'informatique au Centre Christ-Roi, pour son projet innovateur «Didacti-Ciel».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 10.1 est traité immédiatement

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

10.1 CC-2011-06-992 : ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2012

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre. À cette fin, elle doit établir un réseau d'écoles, déterminer la vocation propre de chaque école, y inscrire les élèves et répartir entre ses écoles les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières.

VU l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre;

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU QUE l'organisation scolaire 2011-2012 a été présentée en séance de travail et qu'elle a reçu un accueil favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER l'organisation scolaire 2011-2012.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote CC-2011-503.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les points 9.1 à 9.3 sont traités immédiatement

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 CC-2011-06-993 : PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : À chaque année, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU les différentes consultations effectuées, dont celles prévues aux clauses 5-6.03 et 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective;

ATTENDU QUE le plan d'effectifs sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2011-2012.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2011-536.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2011-06-994 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Un conseiller en orientation de la Commission scolaire demande une mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 7-11.07 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel qui stipule que l'acceptation de la demande de mise à la retraite de façon progressive est du ressort exclusif de la Commission;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCEPTER la demande de retraite progressive et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA de M. Claude Jean, conseiller en orientation, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 à raison de \pm 90 % de traitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL DE SOUTIEN

Le point est retiré de l'ordre du jour.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1.1 CC-2011-06-995 : VACANCE AU COMITÉ EXÉCUTIF : PROCÉDURE DE NOMINATION

Description de la situation : Un poste est disponible au Comité exécutif suite au décès du commissaire Christian Lachaine. Le 1^{er} décembre 2009, le Conseil des commissaires a institué un Comité exécutif formé de sept (7) membres pour un mandat se terminant le 6 novembre 2011. Les membres du Conseil des commissaires doivent établir une procédure afin de nommer un commissaire au Comité exécutif.

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'institution d'un Comité exécutif;

VU la résolution CC-2009-12-774 fixant à sept (7) le nombre de commissaires formant le Comité exécutif et établissant la fin du mandat le 6 novembre 2011;

ATTENDU QU'un poste est vacant au Comité exécutif suite au décès du commissaire Christian Lachaine;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement pour la nomination du poste vacant au Comité exécutif;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER la procédure de nomination de commissaire pour combler la vacance au Comité exécutif, telle que décrite ci-après :

10. Le Conseil nomme un président d'élection et un scrutateur.
11. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination. Il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
12. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
13. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
14. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
15. S'il y a plus d'une mise en nomination au poste vacant du Comité exécutif, il y a scrutin.
16. En vertu des règles de procédure régissant la tenue des séances du Conseil des commissaires, ce dernier peut, par résolution, décider de procéder par vote secret. En l'espèce, la nomination du commissaire au Comité exécutif sera soumise au scrutin secret. À cette fin, le décompte est confié au président et au scrutateur. En vertu de la *Loi sur l'Instruction publique*, la présidente de la Commission scolaire a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Les membres du Conseil inscriront sur un bulletin de vote un seul nom parmi le nom des personnes proposées. La présidente exercera sa voix prépondérante au même moment qu'elle vote à titre de membre du Conseil, en consignait, par écrit, son vote prépondérant sur un 2^e bulletin de vote distinct. Elle initialera ce 2^e bulletin. Lors du dépouillement des votes, le scrutateur et le président d'élection ont recours au vote prépondérant de la présidente de la Commission scolaire uniquement s'ils constatent qu'il y a égalité des voix. Le dépouillement des votes est effectué à huis-clos en la seule présence du président d'élection et du scrutateur. Ils doivent rejeter le bulletin de vote sur lequel plus d'un nom est inscrit. Les bulletins de vote recueillis sont placés sous scellé par le président d'élection et le scrutateur à l'issue du vote.
17. Le président d'élection annonce au Conseil le nom de la personne ayant obtenu le plus grand nombre de votes.
18. Après l'annonce du résultat du scrutin secret, le Conseil nomme, par voie de résolution, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 CC-2011-06-996 : VACANCE AU COMITÉ EXÉCUTIF : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR

Description de la situation : Une procédure d'élection a été adoptée par le Conseil des commissaires. Pour assurer le bon déroulement de l'élection, il est nécessaire de nommer un président. La présence des scrutateurs

assure l'intégrité du vote.

ATTENDU QU'une procédure d'élection a été adoptée pour combler le poste vacant au Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE M. Normand Bélanger agisse comme président d'élection.

QUE M. Claude Boudrias agisse comme scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3 VACANCE AU COMITÉ EXÉCUTIF : PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Description de la situation: Une procédure a été adoptée pour combler la vacance au Comité exécutif et le président d'élection doit recevoir les propositions et valider si le commissaire mis en nomination accepte sa mise en candidature en commençant par la dernière proposition.

- Le commissaire Alain Desjardins (M-L) propose le commissaire Alain Desjardins (M-L).
- Le commissaire Alain Desjardins (M-L) accepte sa mise en candidature.

7.1.4 VACANCE AU COMITÉ EXÉCUTIF : SCRUTIN SECRET

Le point est retiré de l'ordre du jour puisqu'une seule candidature a été proposée.

7.1.5 CC-2011-06-997 : VACANCE AU COMITÉ EXÉCUTIF : NOMINATION

Description de la situation: Une procédure a été adoptée pour combler la vacance au Comité exécutif. Après le vote secret, le Conseil nomme, par voie de résolution, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes.

ATTENDU les résultats du scrutin secret tenu sur les propositions de candidatures pour la nomination du commissaire au Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Guy Quevillon

DE NOMMER le commissaire Alain Desjardins (M-L) membre du Comité exécutif jusqu'au 6 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 7.3 est traité immédiatement.

7.3 CC-2011-06-998 : NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS STATUTAIRES

Le comité des ressources humaines aura maintenant le mandat d'appréciation du rendement du directeur général.

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est administrée par un Conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

VU l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ;

VU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif de transport ;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité de gouvernance et d'éthique ;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité des ressources humaines ;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité de vérification ;

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requiert la présence de commissaires sur différents comités ;

ATTENDU QUE le document a été présenté en séance de travail le 25 mai 2011, par la présidente et le directeur général et qu'il a reçu un accueil favorable ;

ATTENDU QUE la présidente, M^{me} Martine Loignon, est d'office membre de tous les comités ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

QUE les commissaires suivants soient nommés sur les comités de la Commission scolaire.

<u>Comités</u>	<u>Nominations 2010-2011</u>	<u>Nominations 2011-2012</u>
Comité consultatif EHDAA	Loignon, Martine Thauvette, Maryse Chayer, Guylaine Bellefeuille, Louise (substitut)	Loignon, Martine Thauvette, Maryse Chayer, Guylaine Bellefeuille, Louise (substitut)
Comité consultatif des transports	Loignon, Martine	Loignon, Martine

	Gagnon, Lysette Desjardins, Alain (R-R) Chalifoux, Karine	Gagnon, Lysette Desjardins, Alain (R-R) Chalifoux, Karine
Comité de vérification	Loignon, Martine Gauthier, Stéphane Quevillon, Guy Desjardins, Alain (Mt-L.)	Loignon, Martine Gauthier, Stéphane Quevillon, Guy Massé., Gilbert
Comité de gouvernance et d'éthique	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Lachaine, Christian Bellefeuille, Louise (substitut) Dallaire, Nathalie	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Quevillon Guy Bellefeuille, Louise (substitut) Dallaire, Nathalie
Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier	Loignon, Martine Bartolini, Claude Plouffe, Robin	Loignon, Martine Bartolini, Claude Plouffe, Robin
Comité des ressources humaines	Loignon, Martine Charbonneau, Pierre Desjardins, Alain (M-L) Gauthier, Stéphane (substitut) Dallaire, Nathalie	Loignon, Martine Charbonneau, Pierre Desjardins, Alain (M-L) Gauthier, Stéphane (substitut) Dallaire, Nathalie
Comité sur l'ordre de la reconnaissance scolaire	Loignon, Martine Bartolini, Claude Faucher, Jacqueline Grenier, Mélanie	Loignon, Martine Bartolini, Claude Faucher, Jacqueline Grenier, Mélanie
Comité des saines habitudes de vie	Loignon, Martine Bellefeuille, Louise Chayer, Guylaine Desjardins, Alain (R-R) Faucher, Jacqueline Chalifoux, Karine	Loignon, Martine Bellefeuille, Louise Chayer, Guylaine Desjardins, Alain (R-R) Faucher, Jacqueline Chalifoux, Karine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2011-06-999 : RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Description de la situation : Il était nécessaire de revoir notre règlement actuel qui avait été élaboré en 2004, afin de tenir des réalités organisationnelles et des changements législatifs.

VU la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements;

VU les changements législatifs touchant la Commission scolaire;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la Loi sur l'instruction publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ADOPTER le Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires (CC-2011-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 7.6 est traité immédiatement.

7.6 CC-2011-06-1000 : POLITIQUE SUR LA RÉVISION D'UNE DÉCISION CONCERNANT UN ÉLÈVE

Description de la situation : Il est nécessaire de modifier notre politique sur la révision d'une décision concernant un élève puisque cette décision doit être prise par le Conseil des commissaires.

VU les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la Loi sur l'instruction publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER la Politique sur la révision d'une décision concernant un élève (DG-2011-02).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 CC-2011-06-1001: NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES GROUPES SOCIOÉCONOMIQUES ET DES GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE CHRIST-ROI

Description de la situation : M. Gilbert Massé a perdu sa qualité de membre pour siéger au conseil d'établissement du Centre Christ-Roi, suite à sa nomination à titre de commissaire de la circonscription 5. L'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil des commissaires nomme les représentants des organismes et des entreprises pour un mandat de deux ans au sein du conseil d'établissement de la formation générale des adultes. Le poste est comblé pour la durée non écoulée du mandat.

VU les articles 102 et 104 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la résolution CC-2011-02-929 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Centre de formation générale des adultes.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

DE NOMMER M. Jean-François Lamoureux, conseiller en emploi pour Zone Emploi, à titre de représentant des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires du territoire pour la durée non écoulée du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 CC-2011-06-1002 : ADMISSIBILITÉ ET TARIFICATION POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES DU MIDI

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi et de déterminer les conditions financières de ce service. La tarification proposée a pour objectif d'assurer l'autofinancement de ce service, compte tenu que ce dernier ne fait pas l'objet d'une subvention du MELS.

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi;

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui établit que les conditions financières de la surveillance des élèves sont déterminées par la Commission scolaire;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le Conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification comprend un montant maximal et une tarification familiale, c'est-à-dire une diminution de la contribution pour une famille et ce, sans égard à l'école fréquentée;

ATTENDU l'importance d'autofinancer davantage ce service pour éviter une ponction additionnelle dans les autres services,

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

D'ADOPTER l'annexe I de la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* (RE-2007-09) « Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2011-06-1003 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2011-2012 DU PERSONNEL CADRE

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU l'accueil favorable au projet de structure administrative 2011-2012 du Conseil des commissaires en séance de travail ;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des associations respectives ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

QUE soit adoptée la structure administrative 2011-2012 – (doc. DG1011-03, daté du 25 mai 2011, version 2).

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2011-560.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2011-06-1004 : PLAN D'EFFECTIFS 2011-2012 DES CADRES DE SERVICES ET DE CENTRES

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit annuellement adopter le plan d'effectifs des cadres de service et de centre.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'organisation des postes de cadres de service et de centre;

ATTENDU l'accord de principe du Conseil des commissaires sur ce plan d'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE soit adopté le plan d'effectifs pour l'année scolaire 2011-2012 – Postes de cadres de service et de centre – (doc. DG1011-05, daté du 25 mai 2011, version 1).

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2011-539.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 CC-2011-06-1005 : PLAN D'EFFECTIFS 2011-2012 DES CADRES D'ÉCOLES

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit annuellement adopter le plan d'effectifs des cadres d'écoles.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'organisation des postes de cadres d'écoles;

ATTENDU l'accord de principe du Conseil des commissaires sur ce plan d'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE soit adopté le plan d'effectifs pour l'année scolaire 2011-2012 – Postes de cadres d'écoles – (doc. DG1011-04, daté du 25 mai 2011, version 1).

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2011-559.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 CC-2011-06-1006 : CONFIRMATION DE NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DE L'ÉCOLE DU VAL-DES-LACS ET DE L'ÉCOLE DE LA LIÈVRE-SUD

Description de la situation : M^{me} Nathalie Ducharme a été nommée au poste de direction de l'École du Val-des-Lacs et de l'École de la Lièvre-Sud par résolution CC-2010-06-852 jusqu'au 30 juin 2011.

ATTENDU la résolution CC-2010-06-852 qui nomme M^{me} Nathalie Ducharme au poste de direction de l'École du Val-des-Lacs et de l'École de la Lièvre-Sud ;

ATTENDU QUE la titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M^{me} Nathalie Ducharme au poste de direction de l'École du Val-des-Lacs et de l'École de la Lièvre-Sud;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M^{me} Nathalie Ducharme au poste de direction de l'École du Val-des-Lacs et de l'École de la Lièvre-Sud à compter du 1^{er} juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 CC-2011-06-1007 : CONFIRMATION DE NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Description de la situation : M^{me} Nathalie Riopel a été nommée au poste de coordonnatrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires par résolution CC-2010-06-874 jusqu'au 30 juin 2011.

ATTENDU la résolution CC-2010-06-874 qui nomme M^{me} Nathalie Riopel au poste de coordonnatrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires ;

ATTENDU QUE la titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M^{me} Nathalie Riopel au poste de coordonnatrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M^{me} Nathalie Riopel au poste de coordonnatrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires à compter du 1^{er} juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 CC-2011-06-1008 : RECONDUCTION DE NOMINATION AU POSTE DE RÉGISSEUR INFORMATIQUE

Description de la situation : M. Samuel Champoux a été nommé au poste de régisseur informatique par résolution CC-2010-11-904 jusqu'au 30 juin 2011.

ATTENDU la résolution CC-2010-11-904 qui nomme M. Samuel Champoux au poste de régisseur informatique ;

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période de sept (7) mois seulement, soit du 15 novembre 2010 au 30 juin 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

QUE le Conseil des commissaires reconduise la nomination de M. Samuel Champoux au poste de régisseur informatique à compter du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 CC-2011-06-1009 : RECONDUCTION DE NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER EN GESTION

Description de la situation : M. Jocelyn Bertrand a été nommé au poste de conseiller en gestion par résolution CC-2010-12-913 jusqu'au 30 juin 2011.

ATTENDU la résolution CC-2010-12-913 qui nomme M. Jocelyn Bertrand au poste de conseiller en gestion.

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période de six (6) mois seulement, soit de janvier 2011 au 30 juin 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE le Conseil des commissaires reconduise la nomination de M. Jocelyn Bertrand au poste de conseiller en gestion à compter du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 CC-2011-06-1010 : RECONDUCTION DE NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : M. Faby Brière a été nommé au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier par résolution CC-2010-12-914 jusqu'au 30 juin 2011.

ATTENDU la résolution CC-2010-12-914 qui nomme M. Faby Brière au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période de six (6) mois seulement, soit du 13 décembre 2010 au 30 juin 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

QUE le Conseil des commissaires reconduise la nomination de M. Faby Brière au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 CC-2011-06-1011 : NOMINATION AU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF D'ÉTABLISSEMENT

Description de la situation : Un poste de gestionnaire administratif d'établissement a été ouvert, concours C-04-10-11 suite à un départ à la retraite.

ATTENDU l'ouverture du poste de gestionnaire administratif d'établissement, concours C-04-10-11 (2 affichages) ;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité des ressources humaines mandaté en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE le Conseil des commissaires nomme M. Dany Roy au poste de gestionnaire administratif d'établissement, à compter du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 7.5 est traité immédiatement.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.5 CC-2011-06-1012 : POLITIQUE D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES

Description de la situation : Il était nécessaire de revoir notre politique actuelle qui avait été élaborée en 1994, afin de tenir des réalités organisationnelles et des changements législatifs.

VU la *Loi sur l'instruction publique*;

VU le *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

VU la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements;

VU les décrets et accords intergouvernementaux de libéralisation du commerce conclus par le gouvernement du Québec;

VU la Politique de gestion contractuelle du réseau de l'éducation;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ADOPTER la Politique d'achat de biens et de services (RM-2011-07).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les points 11.1 à 11.5 sont traités immédiatement.

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

11.1 CC-2011-06-1013 : ENREGISTREMENT LÉGAL DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

Description de la situation : Depuis l'été 2006, la Commission scolaire Pierre-Neveu et ses 20 partenaires

municipaux et privés utilisent un réseau de fibres optiques couvrant la totalité de la MRC (longueur de 397 km de fibres reliant 124 bâtiments). Le réseau a été cédé, par contrat, entre l'entrepreneur et les partenaires en novembre 2009. Afin d'officialiser cette propriété, il est nécessaire de procéder à l'enregistrement notarié des 256 tronçons que comporte le réseau (environ 4300 fibres).

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a été le maître d'œuvre de la construction d'un réseau de fibres optiques regroupant la MRC d'Antoine-Labelle, les 17 municipalités qui la compose ainsi que les compagnies Télébec et Vidéotron;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire identifier son droit de propriété dans chacune des fibres et équipements à usage commun dont elle sera propriétaire et procéder à leur publication.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'AUTORISER la présidente de la Commission scolaire Pierre-Neveu, M^{me} Martine Loignon, à signer l'acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisition de fiches immobilières et tous les documents accessoires pour y donner plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 CC-2011-06-1014 : RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection de l'entrée principale à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier.

ATTENDU la mesure 50690 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCORDER à la firme **Constructions Gilles Paquette Ltée** la réalisation du projet de réfection pour un montant forfaitaire de **125 066,87 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 CC-2011-06-1015: RÉAMÉNAGEMENT SECTEUR ADMINISTRATION : CENTRE DE

FORMATION PROFESSIONNELLE (854074)

Description de la situation : Des travaux de réaménagement de certains espaces de bureaux sont requis suite à une réorganisation des postes de secrétariat.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'ACCORDER à la firme **Les Constructions Yvon Charbonneau** le contrat de réaménagement intérieur au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, pour la somme forfaitaire de **48 760,00 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 CC-2011-06-1016 : RÉFECTION DES PLANCHERS : LE PAVILLON (854072) ET ÉCOLE DE L'AMITIÉ

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de plancher.

ATTENDU la mesure 50710 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Les Couvre-Planchers Solathèque** la réalisation du projet de revêtement de plancher aux écoles Le Pavillon de Mont-Laurier et L'Amitié de Notre-Dame-du-Laus, pour la somme forfaitaire de **237 456,16 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 CC-2011-06-1017 : RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES : RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH (854065) ET ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) SECTEUR ADMINISTRATION

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection des salles de toilettes à la résidence Saint-Joseph ainsi que dans le secteur administratif de l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier.

ATTENDU la mesure 50710 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCORDER à la firme Les **Constructions Desmera inc.**, la réalisation du projet de réfection des salles de toilettes pour un montant forfaitaire de **109 350 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La commissaire Maryse Thauvette quitte la séance à 21h05.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.2 CC-2011-06-1018 : DEMANDE D'AUTORISATION D'ADOPTER UN BUDGET QUI PRÉVOIT DES DÉPENSES SUPÉRIEURES AUX REVENUS (BUDGET DÉFICITAIRE)

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser la Commission scolaire Pierre-Neveu à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu prévoit adopter un budget pour l'exercice 2011-2012 dont les dépenses excèdent les revenus de 1 055 442 \$;

ATTENDU QUE ce déficit d'exercice est supérieur à 10% du surplus accumulé au 30 juin 2010, exception faite de la valeur comptable nette des terrains, soit 705 589 \$;

ATTENDU QUE l'excédent sera utilisé pour financer les nouvelles modalités pour l'octroi des contrats à temps partiel pour le secteur de la formation professionnelle ;

ATTENDU QUE l'ajustement des paramètres de financement de ces nouvelles modalités se traduira seulement dans les règles budgétaires de la formation professionnelle en 2013-2014 ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu devra supporter le financement pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QU'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire Pierre-Neveu à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice supérieur à 10% du surplus accumulé au 30 juin 2010, exception faite de la valeur comptable nette des terrains, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

12.1 CC-2011-06-1019 : MÉTHODE DE CALCUL : RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2011-2012

Description de la situation : L'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* habilite le Conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le Conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

VU le décret no. 836-2000 du 28 juin 2000 ;

VU QUE la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été révisée ;

VU la *Politique de rémunération des commissaires* ;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation Canada 2006 sert à établir le taux d'indexation du décret no. 836-2000 du 28 juin 2000 ;

ATTENDU QUE la *Méthode calcul : rémunération des commissaires* a été établie en tenant compte de la *Politique de rémunération des commissaires* ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

D'ADOPTER la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires CC-2011-02* telle que présentée par la direction du Service des ressources financières. Cette méthode de calcul remplace la précédente et en tient place et lieu. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

13.1 CC-2011-06-1020 : CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2012-2013 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. INFORMATION

14.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

14.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 17 mai 2011.

14.3 Rapport de délégation ou de représentation

Comité des saines habitudes de vie

La commissaire-parent, Karine Chalifoux, résume la dernière rencontre du comité.

Comité consultatif EHDAA

La commissaire Guylaine Chayer résume la dernière rencontre du comité.

14.4 Rapport des commissaires-parents

M^{me} Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

14.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

16. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

17.4 CORRESPONDANCE

17.1 Lettre du MELS concernant les cadres d'évaluation des apprentissages.

18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Claude Bartolini pose une question sur un projet à l'aéroport de La Macaza. Le commissaire Alain Desjardins (M-L) l'informe de l'avancement du projet.

Le commissaire Claude Bartolini informe les membres d'invitations reçues d'établissements et il présente ses commentaires.

Le commissaire Claude Bartolini remercie le directeur général, M. Normand Bélanger, pour le cheminement du dossier de sa fille présentée en séance du Conseil des commissaires.

19. CC-2011-06-1021 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Claude Bartolini propose la levée de la séance à 22h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 21 juin 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.*

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Guylaine Chayer, Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Louise Bellefeuille, Alain Desjardins (R-R), Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier et Guy Quevillon sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h08.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-06-1022: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Claude Bartolini propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 7 juin 2011.
5. Période de questions du public.
6. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 6.1 Nomination au poste de direction adjointe d'école secondaire : remplacement.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 7.1 Budget des écoles et des centres 2011-2012.
 - 7.2 Budget 2011-2012.
8. Dépôt de documents :
 - 8.1 Politique pour la fourniture d'équipements de protection individuelle et collective.
 - 8.2 Procédure pour la fourniture d'équipements de protection individuelle et collective.
9. Information:
 - 9.1 Rapport de délégation ou de représentation.

10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2011

4.1 CC-2011-06-1023 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2011

La commissaire Karine Chalifoux propose que le procès-verbal du 7 juin 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 SUIVI

7.2 Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus (budget déficitaire)

Le directeur général, M. Normand Bélanger, explique les démarches administratives qu'il a effectuées auprès du MELS.

10.1 Organisation scolaire 2011-2012

Le directeur général, M. Normand Bélanger effectue le suivi du dossier.

11. Enregistrement légal du réseau de fibres optiques

La présidente, M^{me} Martine Loignon, a signé le contrat aujourd'hui.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CC-2011-06-1024 : AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le commissaire Claude Bartolini d'ajourner la séance au 29 juin 2011, à 19h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est ajournée, il est 19h15.

Réouverture de la séance du 21 juin 2011 ajournée au 29 juin 2011 à 19h.

Sont présents les commissaires Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Gilbert Massé et Guy Quevillon. Les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Jacqueline Faucher et Maryse Thauvette sont présents par audioconférence.

Les commissaires Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Mélanie Grenier, Martine Loignon, Robin Plouffe et les commissaires-parents Karine Chalifoux et Nathalie Dallaire sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

Après constatation du quorum, la séance est ouverte. Il est 19h05.

La vice-présidente, M^{me} Lysette Gagnon préside la séance.

6. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 CC-2011-06-1025 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE SECONDAIRE : REMPLACEMENT

Description de la situation : Deux directions adjointes d'école secondaire seront en congé sabbatique.

ATTENDU l'absence pour une période d'un an de deux directions adjointes d'école secondaire;

ATTENDU l'ouverture du poste de direction adjointe d'école secondaire : remplacement, concours C-05-10-11;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE le Conseil des commissaires nomme M^{me} Marie-Ève Dumoulin au poste de direction adjointe d'école secondaire : remplacement, du 8 août 2011 au 30 juin 2012, le tout conformément aux Règlements sur les conditions d'emploi des gestionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

7.1 CC-2011-06-1026 : BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2011-2012

Description de la situation : La Commission scolaire doit approuver le budget de ses écoles et de ses centres.

VU les articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par la direction;

VU l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres;

ATTENDU QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

QUE soit approuvé le budget 2011-2012 des écoles et des centres totalisant 15 132 347 \$ ci-après identifié :

École de la Lièvre-Sud	91 572 \$
École du Méandre	340 959 \$
École des Trois Sentiers	128 690 \$
École aux Quatre Vents	154 588 \$
École du Val-des-Lacs	101 022 \$
École Jean-XXIII	114 177 \$
École Saint-Eugène	132 824 \$
École de la Madone et de la Carrière	129 109 \$
École de Ferme-Neuve et des Rivières	192 303 \$
École Polyvalente Saint-Joseph	<u>1 231 114 \$</u>
Sous-total :	2 616 358 \$
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	9 286 726 \$
Centre d'éducation des adultes du Christ-Roi	<u>3 229 263 \$</u>
TOTAL	15 132 347 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2011-06-1027 : BUDGET 2011-2012

Description de la situation : La Commission scolaire doit adopter et transmettre au MELS son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Pierre-Neveu doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2011-2012;

ATTENDU QUE la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice supérieur à 10% du surplus accumulé au 30 juin 2010, exception faite de la valeur comptable nette des terrains, soit 705 589 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée étalée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 3 196 648 668 \$, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

8.1 Politique pour la fourniture d'équipements de protection individuelle et collective.

9.2 Procédure pour la fourniture d'équipements de protection individuelle et collective.

9. INFORMATION

9.1 Rapport de délégation ou de représentation

Aucun sujet.

10. CC-2011-06-1028 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Maryse Thauvette propose la levée de la séance à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lysette Gagnon, vice-présidente

Claude Boudrias, secrétaire général